N° 247. — 42e Année.

3 SEPTEMBRE 1872.

B. MARDI

On s'abonne :
BRUXELLES, rue Fossé-aux-Loups, 62 ;
PROVINCES, dans tous les bureaux de poste ;
PARIS, Havas, rue J.-J. Rousseau, 51 ;
ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE (principales villes), Haasenstein et Vogler ;
LONDRES, Cowie and son, 2, St-Ann's lane ; Delizy, Davies et Cie, n° 1, Finch lane, Cornhill ; 1, Cecil st., Strand ; Smith and son, 186, Strand ; A. Maurice, 13, Tavistock Row ; Aug. Siégle, 110, Leadenhall street.
AMSTERDAM, B. Eisendrath, libraire ;
LA HAYE, Belinfante frères, libraires ;
ROTTERDAM, MM. Nygh et Van Ditmar, libraires
LUXEMBOURG, au bureau de poste ;
ROME, Merle, libraire, place Colonna ;
GÊNES, Crilanovich, place de la Poste, 21 ;
FLORENCE, Vieusseux, cabinet littéraire ;
NAPLES, Detken et Rocholl ;
MADRID, Alphonse Duran, Bailly Baillière ;
CONSTANTINOPLE, Christian Roth, libraire ;
SMYRNE, Decipris et Cie, libraires.

L'INDÉPENDANCE BELGE.

Belgique : un numéro 20 centimes.

PRIX D'ABONNEMENT. Bruxelles, 12 fr. par trimestre, 40 par année ; Province, 13 fr. » 44 » ; La France, 21 fr. » ; Allemagne, 18 fr. » ; Angleterre, 17 sh. » ; Autres pays, 12 fr. par trim., port en sus. — payable d'avance

Aux demandes d'abonnement doit être joint un mandat de poste ou autre à vue sur Bruxelles.
Tout changement d'adresse doit être accompagné de la dernière bande.

CONSERVATION PAR LE PROGRÈS

INSERTIONS { ANNONCES ordinaires, 30 cent. la petite ligne. RÉCLAMES (*avant les annonces*), 1 fr. 50 la ligne. FAITS divers (*corps du journal*), 3 fr. la ligne. } payable d'avance

Pour les annonces de France, s'adresser **exclusivement** à Paris, à M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 51, ou à MM. LAFFITTE, BULLIER et Ce, 8, place de la Bourse.
Pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, à MM. HAASENSTEIN et VOGLER à Francfort s/M., Hambourg, Cologne, Berlin, Leipzig, Dresde, Vienne, Breslau, Stuttgart, Nuremberg, Prague, Munich, Bâle, St-Gall, Zurich, Genève et Lausanne ; p'l'Angleterre, à Londres, à M. A. MAURICE, 13, Tavistock-Row, M. G. STREET, 20, Cornhill, E. C., M. FR. ALCAR, Clements Lane, 8, Lombard st.

Observatoire Royal.
2 septembre, à midi.
30e jour de la lune.

BAROMÈTRE OBSERVÉ	759mm26
THERMOMÈTRE centig. du baromèt.	18°3
TEMPÉRATURE centigrade de l'air	20°7
Id. *maximum* depuis hier midi	20°7
Id. *minimum* depuis hier midi	13 9
EAU tombée	0mm00
VENT	S
SOLEIL, lever	5 h. 16 m.
Id. coucher	6 h. 43 m.
LUNE, lever matin.	4 h. 09 m.
Id. coucher soir.	7 h. 02 m.

Edition du matin

BRUXELLES, 2 septembre.

REVUE POLITIQUE.

Les nouvelles de Paris sont à peu près nulles. Nous ne pouvons qu'indiquer brièvement, sans commentaires, le peu qui nous en arrive aujourd'hui.

Il n'y aura point de démonstration des bonnets à poil à Trouville.

D'après ce qu'on nous mande aujourd'hui, les membres de la majorité de la commission de permanence n'ont pas songé un instant à la démarche dont il a été parlé. S'ils ont éprouvé quelque mécontentement des explications de M. de Rémusat, ils ont pris le parti de n'en rien faire paraître, et c'est assurément plus sage que de courir encore une fois au-devant d'une déroute.

Le *XIXe Siècle* annonce que la proposition du retour à Paris sera posée aux membres de l'Assemblée nationale dès les premiers jours de la rentrée. Elle serait appuyée par le gouvernement. Ce journal croit que cinquante au moins des voix qui, jusqu'à ce jour, ne s'étaient pas montrées acquises à la mesure, voteront en faveur de la proposition, dont l'initiative serait prise par les députés de la Seine.

A la suite du conflit survenu entre le conseil général du Gard et le préfet de ce même département, M. Guigues de Champvans, des journaux français avaient prêté à M. Thiers la résolution de dissoudre le conseil général, qui avait raison, au lieu de révoquer le préfet, qui avait tort. M. Thiers n'a adopté ni ce dernier parti, — qui eût été rigoureusement logique — ni le premier — qui eût été tout à fait impolitique et eût tourné infailliblement contre le préfet et contre le gouvernement. Un décret du président de la république, publié aujourd'hui au *Journal officiel*, convoque tout simplement le conseil général du Gard en session extraordinaire pour le 16 septembre.

Une nouvelle qui nous a été mandée, il y a quelque temps déjà, et qui a été obstinément démentie par divers journaux français, est confirmée aujourd'hui par un télégramme que nous transmet l'Agence Havas. M. le général Chanzy est nommé au commandement du corps d'armée dont le quartier général est à Tours.

Quelques journaux s'obstinent à annoncer la très-prochaine fuite du Pape de sa prison du Vatican, et ils en parlent avec toute sorte de preuves à l'appui de leurs dires. Ainsi, *le Courrier de Bayonne* annonce que « M. Daniel, ancien aumônier des zouaves pontificaux, est venu en France, chargé d'une mission du Saint-Père, et qu'il est allé voir le château de Pau, afin d'examiner si cet édifice est propre à recevoir le Pape. »

L'Univers commence à trouver qu'on abuse un peu de ces prétendues informations et qu'il n'est que temps d'y mettre un terme. Aussi adresse-t-il un démenti très-net et très-catégorique à la feuille bayonnaise.

« Pour couper court, dit-il, aux commentaires dont le *Courrier de Bayonne* et d'autres journaux accompagnent cette nouvelle, nous sommes autorisés à déclarer que Mgr Daniel n'a été chargé par le Pape d'aucune mission de ce genre. »

Il faut espérer que d'ici à quelque temps on n'y reviendra pas.

Un congrès de l'Internationale s'est réuni à la Haye aujourd'hui 2 septembre. C'est presque un événement politique, par suite de l'attitude qu'un certain nombre de gouvernements européens ont prise à l'égard de cette société fameuse. Jusqu'à ce matin, on doutait que ce congrès pût se tenir. Les conservateurs hollandais, sans avoir l'ardeur de ceux de France, ni surtout leurs préjugés absolus à l'endroit de l'usage que l'on peut faire de la liberté contre leurs idées ou leurs intérêts, avaient fait de grands efforts pour faire interdire la réunion des Internationaux par le gouvernement.

D'abord une interpellation avait été adressée, dans une séance du conseil communal, au bourgmestre de la résidence royale, dans le but de l'inviter à faire obstacle à cette invasion de barbares. Le bourgmestre, — fort sagement et fort légalement, — avait répondu que cela regardait la police générale et non la police communale. On a essayé alors d'une pétition par laquelle un millier environ d'habitants de la Haye demandaient au Roi et au ministre de la justice d'interdire le congrès. Mais le gouvernement s'est trouvé en face des prescriptions de la loi de 1855 sur les réunions, laquelle prohibe toute mesure préventive. Avec un peu de bonne volonté, il eût pu l'opposer aux internationaux, en soutenant qu'elle ne s'appliquait qu'aux citoyens néerlandais et non aux étrangers. Mais il s'est souvenu que la Hollande se faisait gloire, depuis deux siècles, d'offrir un asile à toutes les opinions, à tous les partis proscrits ailleurs, et il s'en est tenu à l'interprétation la plus large. Il a décidé qu'il ne mettrait pas obstacle à la réunion, mais qu'il userait rigoureusement de ses pouvoirs de répression, si les lois du pays venaient à être transgressées.

Restaient les moyens indirects, dont la ressource est toujours précieuse aux conservateurs. Au dernier moment, on avait annoncé que les organisateurs du congrès n'avaient pas pu trouver de local pour y tenir la réunion. Ce bruit encore ne s'est point vérifié, et, comme nous l'avons dit, le congrès s'est ouvert ce matin. Il n'y a eu toutefois qu'une séance administrative, non publique. Une autre séance, ayant le même caractère privé, a dû se tenir ce soir. La première réunion publique a été fixée à demain.

Le changement du ministère bavarois, qu'on nous a annoncé de Munich, ne paraît pas encore être un fait accompli. Du moins la *Gazette d'Augsbourg* assure que M. Lutz n'avait pas encore été officiellement informé, à la date d'hier, que le Roi avait accepté sa démission, et elle ajoute que ce qu'on a dit de la mission donnée à M. de Gasser de former un nouveau cabinet est, pour le moment, prématuré. On conçoit que le le roi Louis, quelque envie qu'il en ait, hésite à prendre une détermination aussi grave que celle d'un changement politique qui doit le mettre en froid avec le gouvernement impérial. Nous ne tarderons pas, du reste, à être renseignés par notre correspondant de Munich sur les incidents de la crise et sur la tournure que les choses vont prendre en Bavière.

Ce qu'il est permis, dès à présent, de dire au sujet de la crise bavaroise, c'est qu'elle se rattache incontestablement aux incidents des derniers voyages de l'empereur Guillaume et de son fils, l'héritier de la couronne impériale, sur le territoire du royaume. Non-seulement, le roi Louis n'a pas rencontré le chef de l'empire et le prince, inspecteur général de son armée, mais son oncle, le prince Luitpold, inspecteur spécial des deux corps bavarois, n'a point vu à ce propos le chef auquel le rattache la hiérarchie militaire. Le Roi, à ce que rapportent les journaux bavarois, aurait eu une explication à ce sujet avec sa mère, la reine douairière, qui est une princesse prussienne. A la suite de cette explication, il serait reparti brusquement pour sa villa de Berg. De plus, ni le Roi, ni aucun des princes de sa famille, à l'exception peut-être de ceux de la branche alliée à la famille des Habsbourg, ne paraîtront à Berlin. Ces dispositions de la cour de Munich, habilement exploitées par les ultramontains plus encore que par les particularistes, ont fait éclater la crise et lui ont donné cette signification politique qui cause une vive sensation en Allemagne. Si c'est une tentative d'antagonisme à l'égard du nouvel ordre de choses issu des événements de 1870-1871, la Bavière n'a guère de chance de ne point y rester isolée. Le roi de Saxe a accepté sincèrement sa situation nouvelle, et, de même que son fils, le prince royal, il ne paraît avoir d'autre souci que de tirer le parti le plus utile pour son peuple de la position qui lui est faite dans la Confédération impériale.

Le roi de Wurtemberg, qui a épousé une grande-duchesse russe, la sœur de l'empereur Alexandre, ne semble pas disposé davantage à se lancer dans des aventures particularistes. En somme, la camarilla bavaroise, en poussant le jeune Roi à des actes qui peuvent faire naître l'idée d'une hostilité directe contre un ordre de choses dont il a été le premier promoteur, commet une faute dont il n'est pas bien certain que le peuple bavarois voudra accepter la solidarité. Il s'y associera d'autant moins que, sous le couvert d'une réaction politique, c'est également aux tendances ultramontaines qu'on ouvre la porte. C'est aussi à qui achèvera d'isoler la Bavière des deux autres royaumes du Midi, le Wurtemberg et la Saxe.

Au moment où les grands Etats tendent à se rapprocher et à se réconcilier, les petits trouvent le moyen de se chercher querelle à tout propos.

Le consul hellénique à Braïla, en Roumanie, se fondant sur les anciennes capitulations, avait fait exécuter par ses agents un ordre d'arrestation lancé contre un résident grec. L'autorité roumaine a vu là une mesure arbitraire et a fait arrêter à son tour le consul dans sa propre demeure. Il va sans dire que le consul a été remis en liberté, mais son gouvernement n'en a pas moins adressé une note indignée au gouvernement roumain pour protester contre un acte qu'il considère comme illégal et attentatoire au droit des gens.

Les journaux du Mexique nous apportent le texte de la proclamation adressée par M. Lerdo de Tejada au peuple mexicain, en prenant possession des fonctions intérimaires de président de la république mexicaine. C'est un document qui mérite de ne point passer inaperçu. Nous y trouvons, en ce qui touche particulièrement la liberté de la presse, un exposé de principes dont les gouvernements européens pourraient faire le sujet de leurs méditations. Le Président intérimaire, dont la fortune politique a été liée, depuis ses débuts, à celle de Juarez, — et il le rappelle avec un juste orgueil, — déclare que la liberté d'écrire ne doit avoir aucune limite, en aucun temps, et que, à plus forte raison, elle n'en doit point avoir dans une période électorale. « Le meilleur censeur des excès de la presse, dit-il, est la presse elle-même, éclairée, libre, écho de toutes les opinions et de tous les partis. »

Ajoutons que, en même temps — malgré l'état de guerre civile encore flagrante où se trouve le Mexique, — M. Lerdo de Tejada n'a pas hésité à proclamer une amnistie générale, tout à fait générale, sans exception aucune.

Les élections pour la nomination du président définitif de la république mexicaine auront lieu le 27 octobre.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux présidents des bureaux administratifs des écoles moyennes de l'Etat la dépêche suivante :

« Bruxelles, le 29 août 1872.

» Monsieur le président,

» La loi du 1er juin 1850 ne place pas, pour les provinces wallonnes, la langue flamande au nombre des matières dont l'étude est obligatoire dans les écoles moyennes de l'Etat.

» L'organisation de ces établissements a donc été faite sans que l'on ait compris dans le personnel un régent spécial de flamand, ou que l'on ait même pu choisir le personnel enseignant de telle façon que l'un des régents fût à même de donner le cours.

» D'ailleurs, il en serait résulté une augmentation de dépenses qui eût rendu insuffisante la dotation de 200,000 fr. réservée par le législateur aux écoles moyennes de l'Etat.

» Il a donc fallu attendre de l'initiative des villes ou des communes wallonnes, siéges d'établissements d'enseignement moyen du 2e degré, qu'il fût pourvu à un service dont elles devaient être les premières à recueillir des avantages. Il importe, en effet, que les élèves des écoles belges soient rendus à même de se créer une position dans toutes les parties du pays, à être utiles dans les Flandres aussi bien que dans les autres provinces.

» Quelques localités ont compris ce grand intérêt et ont organisé à leurs frais un cours de langue flamande.

» Le gouvernement serait tout disposé à seconder les efforts que les autres villes ou communes feront dans ce sens. Il espère que le concours de la législature ne lui fera pas défaut à cette fin. Je viens donc vous prier de vouloir bien user de votre influence pour engager l'autorité loocale à me faire des propositions en ce qui concerne l'école moyenne placée sous la direction du bureau administratif que vous présidez. Le gouvernement, qui va faire une étude sérieuse de la question, les examinera avec le désir d'y donner suite dès l'année prochaine, s'il est possible.

» Veuillez me faire connaître la suite qu'aura obtenue la présente communication.

» Le ministre de l'intérieur,

» DELCOUR. »

On dit que le gouvernement a également l'intention de proposer, à la loi de 1850 sur l'enseignement moyen, une modification qui aurait pour but de rendre l'étude du flamand obligatoire dans les provinces wallonnes.

Le conseil communal de Bruxelles a tenu aujourd'hui, conformément à la loi, sa séance d'installation.

M. Jules Anspach, bourgmestre, qui présidait cette réunion, portait l'uniforme, ainsi que les autres membres du collége et M. Lacomblé, secrétaire de la ville. MM. les conseillers étaient en tenue de cérémonie. Trois membres seulement n'ont pas répondu à l'appel nominal ; ce sont MM. Tielemans, Hochsteyn et Durant. Les nouveaux venus, MM. de l'Eau, Mommaerts, Schmidt et Vanderstraeten ont occupé les siéges laissés vacants par MM. Christiaens, Bochart, Splingard et Gisler. M. Pigeolet a pris place à côté de son confrère M. le docteur Leclerc.

M. le bourgmestre, qui avait prêté serment entre les mains du gouverneur, a reçu lui-même le serment de tous les conseillers présents et a prononcé ensuite le discours que voici :

« Messieurs,

» Le conseil est constitué ; il m'appartient, au nom des anciens membres de l'assemblée, de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues. Qu'ils reçoivent l'assurance des sentiments sympathiques avec lesquels ils sont accueillis dans notre grande famille communale ; ils arrivent parmi nous à une époque pleine d'intérêt et qui nécessitera de notre part à tous un zèle et un travail incessants.

» Il est impossible, en effet, de méconnaître que notre cité, sous l'influence de longues années de paix et de prospérité et aussi sous le coup des événements extérieurs, ne tende avec une incroyable énergie à prendre sa place parmi les plus belles et les plus importantes des villes de l'Europe.

» Favoriser cette transformation, prendre les mesures qui en assurent la marche rapide et régulière, en concentrer le plus possible les bienfaits dans la ville proprement dite, tel est le rôle important du nouveau conseil.

» L'administration de 1866, celle qui a décrété l'assainissement et l'embellissement de la ville basse, aura contribué pour une large part à cette transformation. L'administration actuelle a peut-être un plus grand programme encore à remplir.

» On peut, dès à présent, en citer les points principaux, car ils ont pour eux l'autorité que donne l'assentiment unanime de ceux qui s'occupent de l'avenir de notre commune.

» Compléter dans une large mesure le système de la distribution d'eau, créer une bonne viabilité entre le haut et le bas de la ville, transformer la partie nord-est du quartier Léopold, obéir enfin à un vœu déjà ancien du conseil, en obtenant la création d'une gare intérieure tout au moins pour voyageurs : ce sont là des entreprises tout à fait dignes des études de la première assemblée communale du pays.

» A côté de ces intérêts matériels qui pourront probablement être satisfaits sans charges importantes pour le trésor communal, parce qu'ils présentent le caractère de dépenses productives, il est un intérêt moral de premier ordre, c'est le développement progressif de l'enseignement communal. Ici, le conseil aura à rechercher les voies et moyens, et sa tâche ne sera pas facile, car il devra précisément faire face à des dépenses nouvelles au moment où une mesure législative prive la ville de la ressource importante de l'impôt sur les constructions exonérées.

» En toutes ces matières le collége compte sur le sympathique concours du conseil ; car il ne faut pas l'oublier : c'est le conseil, et le conseil seul qui gouverne. Pendant la dernière période électorale, on a beaucoup parlé de la nécessité d'une opposition au sein de notre assemblée ; si l'on savait combien est grand de la part du collége le désir de ne pas augmenter sa responsabilité et de ne jamais chercher autre chose qu'à réaliser les vœux du conseil, on aurait compris que ce qui est nécessaire, c'est la discussion indépendante, complète, approfondie de toute chose, et rien n'y est plus contraire que l'opposition systématique et passionnée.

» Maintenant, messieurs, laissez-moi vous exprimer toute la satisfaction que j'éprouve à présider une assemblée composée comme elle l'est aujourd'hui.

» Au moment où la confiance du Roi et celle du corps électoral m'appellent pour la quatrième fois à exercer la première magistrature communale, ce n'est point manquer de modestie que de comprendre l'importance de ces fonctions et d'en ressentir vivement l'honneur : de pareilles pensées provoquent la crainte salutaire et incessante de ne faire jamais assez pour rester à la hauteur des devoirs à remplir.

» Avant de terminer, messieurs, permettez-moi de vous dire que j'ose compter sur votre appui, sans lequel je ne puis rien, et sur ce qui m'est bien plus précieux encore, sur votre affection. De mon côté, je n'ai plus à vous assurer, je pense, de mon dévouement absolu aux intérêts de la cité, mais je puis cependant vous faire une promesse solennelle.

» Gardien principal, aux termes de nos lois, de ce faisceau de droits et de devoirs qui constituent nos franchises communales, je m'engage à les maintenir entières comme je les ai reçues, et je saurais les léguer intactes à mon successeur. »

Ces paroles ont été vivement applaudies, tant par le public que par l'assemblée.

Le conseil, après un assez long comité secret, a adopté sans débat et à l'unanimité les conclusions d'un rapport qui autorise la ville à acheter à la Compagnie immobilière une partie de terrains de l'ancienne gare du Midi.

La séance était levée à trois heures et quart.

Voici le discours prononcé par M. Léopold De Wael, bourgmestre d'Anvers, dans la séance du conseil communal du 2 septembre :

« Messieurs,

» Par la volonté du corps électoral nous sommes appelés à l'honneur d'administrer la ville d'Anvers.

» Quelque grande que soit cette responsabilité elle n'est pas au-dessus de notre dévouement.

» Notre ardent désir est de répondre à ce que la population d'Anvers attend de nous.

» Nous appelons de tous nos vœux le contrôle de la publicité la plus large sur tous nos travaux, afin d'être aidés par tous les bons citoyens dans la gestion des intérêts publics.

» Dès ce moment nous nous empressons d'aller au-devant de l'appréciation du public en exposant de quelle façon nous comprenons l'accomplissement de la mission qui nous est confiée.

» Pendant de longues années la ville d'Anvers, à son honneur, a soutenu cette politique libérale qui, pratiquée par le gouvernement du Roi, nous a valu, à l'intérieur le développement sans cesse progressif de la fortune publique avec l'ordre et la liberté ; à l'extérieur l'estime des gouvernements étrangers, et le respect des peuples libres pour notre nationalité.

» Une détestable équivoque exploitée avec perfidie par nos adversaires politiques, a fait devier Anvers de cette voie vraiment nationale.

» Notre premier soin sera de l'y faire rentrer, afin que notre ville natale apporte au libéralisme le concours dû aux principes politiques qui répondent aux aspirations de la société moderne, en assurant en même temps la tranquillité et la grandeur de la patrie.

» Premier entre égaux je me félicite de l'honneur qui m'échoit de pouvoir proclamer bien haut, en votre nom et au nom de nos mandants, que notre première raison d'être à la place que nous occupons, ici, par la volonté des électeurs, est d'assurer la réconciliation d'Anvers avec le pays et de rendre à la patrie commune, à ses libres institutions et à la royauté, le tribut d'hommages qui leur est dû.

» Messieurs, nous avons la conviction d'aller au-devant des désirs de la population d'Anvers en vous demandant que le premier acte administratif des élus du 1er juillet, l'acte qui doit inaugurer leur présence à l'hôtel de ville d'Anvers, soit de décréter qu'Anvers reçoit, sur un terrain communal, la statue de Léopold Ier, le Roi fondateur de l'indépendance nationale.

» Nous sommes certains aussi de répondre dignement au patriotisme qui vous anime en vous demandant, messieurs, de décréter, *dans cette séance*, que la ville d'Anvers élève un monument en commémoration du plus grand acte diplomatique posé par le gouvernement national de la Belgique régénérée de 1830 — l'affranchissement de l'Escaut.

» Ce grand acte diplomatique a mis le sceau à la gloire du règne de Léopold Ier.

» Il a été le point de départ et la cause principale du merveilleux développement des affaires commerciales et maritimes du port d'Anvers.

» Il nous rappelle trois dates à jamais mémorables de notre histoire nationale : 1585, 1648, 1863.

» La première est personnifiée par le glorieux Marnix de Sainte-Aldegonde. Le nom de cet illustre bourgmestre d'Anvers marque, en traits ineffaçables dans les annales du peuple, les efforts héroïques, mais impuissants, tentés dans l'enceinte de nos murailles, pour sauver l'honneur, l'indépendance et les intérêts de la patrie.

» La seconde est une date de deuil national. Avec la tradition de nos pères, elle nous a transmis le souvenir des douleurs de la patrie asservie.

» C'est celle où le gouvernement clérical de 1648 n'a pas hésité à vendre à l'étranger, avec la liberté de l'Escaut, la source de toutes nos prospérités publiques.

» La troisième remémore une grande époque de régénération, où, après deux cents ans de torpeur et de sommeil, la patrie, à la voix des dignes successeurs de Marnix de Saint-Aldegonde, s'est réveillée ; alors, un souverain philosophe, que l'opinion de l'Europe a mis au rang des grands rois, et un ministre, vaillant patriote de 1830, ont affranchi l'Escaut et effacé de nos annales un dernier vestige de vassalité qui blessait notre orgueil national.

» Honneur et reconnaissance à ces hommes d'une fermeté inébranlable ! à eux qui, en 1585, ont défendu la liberté de l'Escaut, à eux qui, en 1863, l'ont reconquise.

» Leurs souvenirs sont unis d'une façon impérissable dans l'acte diplomatique de 1863 — ce second et dernier affranchissement de la patrie !

» A la ville d'Anvers doit revenir l'honneur d'attacher son nom à l'acquit d'une dette de reconnaissance nationale : c'est dans l'enceinte de ses murailles que doit s'élever le monument qui dira à la postérité la disparition de l'odieux traité de Munster de 1648, et l'existence de l'acte glorieux et sage qui, en 1863, a assuré à perpétuité la liberté de la navigation de l'Escaut.

» Après cette appréciation de questions politiques qui contribuent à la vie morale d'un peuple, j'aborderai l'examen des intérêts administratifs dont nous avons la charge.

Ceux qui voudraient inférer de nos déclarations de principes politiques que nous nous montrerons systématiquement hostiles à des adversaires loyaux qui, en opposition avec notre opinion, voient l'intérêt du pays dans une autre voie — ceux-là se tromperaient.

» Dépositaires des pouvoirs publics nous serons des administrateurs avant d'être des hommes politiques.

» Nous apporterons un soin scrupuleux, non-seulement à l'examen de tous les intérêts particuliers qui s'adresseront à nous, mais notre premier souci sera de rétablir les meilleurs rapports administratifs avec tous les colléges qui, comme nous, ont la charge des intérêts publics.

» Nous n'hésiterons point à nous mettre à la disposition du gouvernement du Roi pour rechercher, de concert avec lui, les meilleures solutions à toutes les questions qui, dans Anvers, ont souvent un double caractère : celui de l'intérêt local, et celui de l'intérêt national.

» Parmi les questions de cet ordre supérieur la première qui se recommande à notre sollicitude, en raison de l'agitation qu'elle a causée dans les esprits, est évidemment celle à laquelle Anvers a attaché son nom.

» En dehors de la démolition de la citadelle du sud et de la création des établissements maritimes sur son emplacement, décrétées par un vote de la législature, en dehors aussi d'un projet de loi régiant les indemnités dues pour les servitudes militaires et qui attend la délibération des Chambres, la question de la citadelle du Nord se présente.

» Elle a été posée devant la Chambre des représentants à deux reprises différentes ;

» La première fois, le 11 mai 1868, par M. Frère-Orban, ministre des finances, dans les termes que voici :

» M. FRÈRE-ORBAN, ministre des finances, » On est donc à peu près satisfait quant à la citadelle du Sud. Mais la citadelle du Nord ?

» J'ai dit tantôt, et je ne puis que répéter que le gouvernement tiendra les engagements qu'il a pris devant la Chambre ; qu'il tiendra la promesse qu'il a faite de démoler les fronts intérieurs de la citadelle du Nord.

» Au moment où j'annonçais la constitution du cabinet, le ministre de la guerre s'était engagé à examiner si les fronts intérieurs pouvaient être démolis et remplacés par un mur crénelé. Depuis, M. le ministre de la guerre a clairement fait connaître son opinion ; il a déclaré à la Chambre que les fronts intérieurs peuvent disparaître. Il s'occupe des moyens de réaliser ce projet. Cela ne peut être improvisé. Il faut d'ailleurs que d'autres travaux soient faits pour que ceux-là puissent être exécutés.

» Lorsque le moment sera venu, lorsque l'exécution sera devenue possible, les promesses du gouvernement s'accompliront, sans restriction ni réserve. Ceci n'est pas nuageux, j'imagine. »

» M. JACOBS, ayant interpellé le ministre pour lui demander si le mur crénelé ne pouvait, à son tour, être sacrifié, M. Frère-Orban a répondu en ces termes :

« Le petit colloque qui s'est établi est assez étrange. Non-seulement il faudrait entrer dans tous les détails d'un projet qui est à l'étude, mais il nous faut répondre encore à diverses autres questions. C'est là une petite stratégie à laquelle je me prête volontiers.

» L'honorable membre n'est pas complétement satisfait, quoique je devienne de moins en moins nuageux. Il désire savoir si l'on ne pourrait pas dire encore quelque chose quant au mur crénelé. Ne pourrait-on y renoncer !

» Nous sommes, en vérité, en si bonnes dispositions que nous ne nous refusons pas à faire examiner cette question. »

» La seconde fois, le 14 décembre 1871, la question de la citadelle du Nord a été présentée devant les Chambres par M. Malou, ministre des finances ; voici les paroles de l'honorable chef du ministère actuel :

« Messieurs, le cabinet a promis à la Chambre et il lui doit des explications sur la question militaire. Je vais les donner en toute franchise, en toute loyauté. Deux points ont été signalés dans le cours des débats antérieurs : l'un se rapporte à ce que j'appellerai un incident ; l'autre, à la question de principe.

» L'incident, c'est la question d'Anvers, ou plutôt de la citadelle du Nord. Sur ce point, messieurs, je me réfère à une déclaration qui a été faite à la Chambre par l'honorable M. Frère, sans en retrancher un mot et sans en ajouter un seul. Cette déclaration, faite à la séance du 11 mai 1868, la voici :

» Messieurs, après avoir lu la déclaration de l'honorable M. Frère-Orban, que nous venons de citer, M. Malou, ministre des finances, a ajouté les paroles nettes et catégoriques que voici :

« En 1871, le 14 décembre, je reprends pour la faire mêtre, la déclaration dont je viens d'avoir l'honneur de donner lecture à la Chambre »

» Dans la séance du 19 décembre 1871, l'honorable M. Malou a encore ajouté à la lucidité des explications qu'il avait données à la Chambre : — Il s'est exprimé en ces termes :

« Un mot d'abord sur l'un des incidents qui ont été rattachés à ce débat, sur la question relative à la citadelle du nord d'Anvers.

» Ce n'est pas pour agir spirituellement ou pour faire des restrictions mentales que je me suis approprié la déclaration faite en 1868 par l'honorable M. Frère-Orban. Je n'ai pas trouvé moyen de mieux dire ce qui a été déclaré alors.

» L'honorable ministre des finances de cette époque a complétement et très-bien posé la question dans un sens véritablement gouvernemental ; il l'a posée avec ce caractère d'inaltérable bienveillance qui doit diriger le gouvernement dans la discussion de tous les intérêts qui s'adressent à lui. Je m'en tiens donc à cette déclaration ; elle est tellement claire et complète que tous les commentaires, dans un sens ou dans l'autre, me paraissent absolument inutiles et qu'il m'est impossible d'en accepter aucun. »

» Messieurs, nous ne mettons pas en doute la sincérité et l'efficacité des déclarations si précises des deux chefs du gouvernement, à différentes époques, et nous croyons qu'elles renferment les éléments d'une solution satisfaisante des difficultés qui se sont présentées.

» De concert avec le gouvernement du Roi, nous nous efforcerons d'améliorer encore cette solution dans les intérêts du port et du commerce d'Anvers.

» Nous venons de traiter des questions d'ordre matériel. Examinons ensemble, maintenant, celles, plus précieuses encore, qui touchent à l'intérêt moral de la population.

» Dans une société démocratique comme la nôtre, la bonne organisation de l'enseignement public doit être élevée à la hauteur du premier devoir et du premier service de la commune. L'instruction seule affranchit l'homme de tous les despotismes.

» L'abîme que l'ignorance crée entre les classes ouvrières et les classes aisées est un danger social.

» Il n'est point non plus de progrès social durable, s'il ne s'accomplit, dans une égale mesure, pour l'homme et pour la femme : le devoir de l'autorité est d'aider à la culture intellectuelle de l'un et de l'autre.

» Nous travaillerons à l'application de ces prin-

LE NUAGE ROSE (1)

X

Le lendemain, en effet, Catherine prit sa première leçon ; mais ce ne fut pas ce qu'elle attendait. Il ne lui fut révélé aucun secret ; sa tante lui donna une quenouille chargée de lin et lui dit :

— Fais-en le fil le plus fin que tu pourras. — C'était bien assez pour la première fois, car au pays de Catherine on ne filait que du chanvre pour faire de la toile forte. Elle ne s'y prit pas trop mal, et pourtant c'était si loin, si loin de ce qu'elle eût voulu faire, qu'elle craignait de montrer son ouvrage. Elle s'attendait à des reproches ; mais la tante lui fit au contraire des compliments, disant que c'était très-bien pour un premier jour, et que ce serait mieux encore le lendemain. Catherine demandait à rester à la maison, elle eût voulu voir travailler sa tante. — Non, dit celle-ci, je ne peux pas travailler quand on me regarde. Je ne travaille d'ailleurs que dans ma chambre, et à ton âge on ne peut pas rester enfermée ; tu travailleras en te promenant ou en gardant mes vaches, comme il te plaira. Je ne t'oblige à rien, car je vois que tu n'es pas une paresseuse, et je sais que tu feras de ton mieux.

Certainement Catherine n'était point paresseuse ; cependant elle était impatiente, et cette manière d'apprendre toute seule ne répondait pas à l'idée d'un grand secret qu'elle aurait reçu comme on avale une tasse de lait sucré. Elle faisait bien tous les jours un petit progrès, chaque soir elle rapportait bien son fuseau chargé d'un fil plus fin que celui de la veille ; mais elle ne s'en apercevait pas beaucoup, et au bout d'une semaine elle sentit de l'ennui et du dépit contre sa tante, dont les encouragements l'impatientaient. Renée, tout aimable et complaisante qu'elle était, la fâchait aussi par sa tranquillité ; elle avait pour devoir de soigner les animaux et le laitage. Elle ne s'intéressait pas à autre chose. Benoît n'était presque jamais là ; il vivait dans les bois, et, quand il avait du temps de reste, il chassait et n'aimait pas d'autre compagnie que celle de son chien. Catherine se trouvait souvent seule, elle ne voyait sa grand'tante qu'aux heures des repas ; le soir, Mme Colette se retirait de bonne heure dans sa chambre pour travailler. Renée ronflait aussitôt qu'elle avait la tête sur le traversin ; Catherine songeait, rêvassait et pleurait quelquefois. Elle se disait qu'au train dont Mme Colette menait les choses, elle aurait des cheveux blancs comme elle avant de savoir filer aussi bien qu'elle, et, songeant à sa mère, elle craignait ses moqueries quant au bout de trois mois celle-ci ne la trouverait guère plus avancée que le premier jour.

Un matin, Catherine sortit de bonne heure. Elle avait pris la résolution de filer si bien ce jour-là que la tante se verrait forcée de lui donner son secret. Elle alla s'asseoir dans les rochers pour ne rien voir autour d'elle et n'être pas distraite ; mais peut-on ne rien regarder ? Elle leva les yeux malgré elle, et vit le glacier qui montait au-dessus d'elle et le haut de la montagne qui se trouvait à découvert. Jusqu'à ce moment, Catherine ne l'avait pas vu, parce qu'il y avait toujours eu une vapeur qui le cachait. Le ciel étant enfin très-pur, elle admira ces belles neiges dentelées en blanc sur l'air bleu, et fut reprise du désir d'aller jusque-là ; mais c'était très-dangereux. Renée l'en avait avertie, et la tante Colette lui avait défendu d'essayer, disant que cela était bon pour des garçons.

Catherine se contenta de regarder en soupirant cette chose si belle qu'elle aurait voulu toucher, et qui pasaissait tout près, bien qu'elle fût très-loin. Elle vit alors ce qu'elle n'avait pas encore vu dans le ciel de ce pays-là, des flocons de petits nuages dorés qui s'amassaient autour de la plus haute dent du glacier, et qui lui faisaient comme un collier de grosses perles. — Comme c'est joli, se disait-elle, et comme je voudrais savoir faire un fil assez menu pour enfiler des perles si légères !

Comme elle pensait cela, elle vit sur la dent du glacier quelque chose de petit, mais de brillant, un point rouge qui se mouvait aux rayons du soleil, juste au-dessus du collier de petits nuages. Qu'est-ce que cela pouvait être ? Une fleur, un oiseau, une étoile ?

XI

— Si j'avais, pensait-elle, les lunettes d'argent de ma grand'tante, je verrais certainement ce que c'est, car elle m'a dit qu'avec ces lunettes-là elle voyait tout ce que les yeux ne voient pas.

Il lui fallut bien se contenter de ses yeux, et, regardant toujours, elle vit le petit point rouge attirer à lui tous les petits nuages dorés, jusqu'à ce qu'il en fut si enveloppé qu'on ne le voyait plus du tout. Tous les petits nuages réunis n'en faisaient plus qu'un gros qui brillait et tournait en boule d'or au sommet le plus élevé, comme le coq d'une girouette sur un clocher.

Au bout d'un moment, cette boule s'enleva et monta en se faisant toujours plus petite jusqu'à ce qu'elle devint toute rose, et Catherine l'entendit chanter d'une voix pure comme le cristal, et sur un air le plus joli du monde : « Bonjour, Catherine ; Catherine, me reconnais-tu ? »

— Oui, oui ! s'écria Catherine : je te reconnais, je t'ai porté dans mon tablier ! Tu es mon petit ami, le nuage rose, celui qui parle, et dont j'entends à présent les paroles. Cher petit nuage, tu es un peu fou, tu as cassé mon beau pommier fleuri, mais je te pardonne ! tu es si rose, et je t'aime tant !

Le nuage répondit : — Ce n'est pas moi, Catherine, qui ai cassé ton pommier fleuri, c'est le tonnerre, un méchant qui se loge dans mon cœur et qui me force à devenir fou ; mais, vois, comme je suis doux et tranquille quand tu me regardes avec amitié ! ne viendras-tu pas quelque jour sur le haut du glacier ? Ce n'est pas si difficile qu'on te l'a dit ; c'est même très-aisé, tu n'as qu'à vouloir. Je serai là d'ailleurs, et si tu tombes, tu tomberas sur moi, je te soutiendrai pour que tu n'aies pas de mal. Viens demain, Catherine, viens dès le lever du jour. Je t'attendrai toute la nuit, et si tu ne

cipes en fortifiant, en généralisant l'enseignement pour le pauvre comme pour le riche — pour la femme comme pour l'homme.

» En matière d'enseignement, l'initiative privée, quelque louables que soient ses efforts, est impuissante à satisfaire complétement aux besoins intellectuels de notre société politique.

» L'intervention la plus large de la commune, de l'Etat et de la province peut seule donner à l'enseignement public cette base nationale toujours solide qui assure sa stabilité et son développement.

» D'un autre côté, nous n'aurons guère de peine à faire comprendre à nos concitoyens qu'ils doivent concourir au but vers lequel tend l'autorité, non-seulement par le paiement des impôts, mais encore en envoyant leurs enfants dans nos écoles nationales.

» Le pauvre comme le riche comprendra, que l'autorité paternelle est consacrée par la loi, dans l'intérêt moral de l'enfant — non dans un intérêt égoïste de lucre pour la famille ou d'avancement momentané pour l'enfant lui-même.

» Le pauvre comme le riche comprendra que son devoir envers la famille et la patrie est de faire instruire ses enfants.

» Nous sommes convaincus que les ressources financières ne nous feront jamais défaut pour mettre l'enseignement public en rapport avec les nécessités sociales de notre temps et assurer par là, à la ville d'Anvers, la place à laquelle l'appellent son génie, son activité, ses richesses.

» On jugera, peut-être, que nous nous nous exprimons sur l'enseignement en hommes nouveaux. — Nous acceptons le mot : A Anvers, à la tête de ce service public, nous voulons être des hommes nouveaux.

» Nous aurons l'honneur de vous proposer :

» 1° De décréter l'établissement d'écoles moyennes pour filles à l'instar de ce qui existe à Bruxelles, à Liége, à Gand et dans d'autres villes.

» 2° D'améliorer nos écoles primaires ainsi que la position des instituteurs.

3° De réorganiser l'enseignement des écoles d'adultes et de soustraire ces écoles au régime de la loi de 1842.

4° D'installer notre athénée, notre institut supérieur de commerce et notre académie dans des locaux convenable.

5° De prendres les mesures nécessaires pour assurer la suppression du régime appliqué à nos établissements d'enseignement moyen en exécution de la convention dite d'Anvers, convention que toutes les villes du royaume sauf une ont répudiée.

» Messieurs, nous pensons que l'école doit être laïque, nationale : toutefois, si nous désirons écarter de l'enseignement tout esprit dogmatique, il est loin de notre pensée d'être hostiles au sentiment religieux : heureusement, pour notre société, le sentiment religieux vit au foyer de la famille en Belgique et surtout à Anvers.

» Tandis que les églises enseigneront à leurs croyants les préceptes religieux, l'instituteur doit, suivant nous, leur venir en aide, par l'enseignement de ces principes de morale universelle acceptés par tous les peuples civilisés et qui assurent le bonheur de l'humanité.

» Messieurs, après vous avoir exposé les mesures concernant l'enseignement et qui sont du ressort communal, nous croyons devoir fixer votre attention sur une question qui préoccupe les meilleurs esprits, non-seulement en Belgique, mais dans tous les pays de l'Europe. — Nous voulons parler de l'*instruction obligatoire*.

» Avec le corps électoral qui nous a investis du pouvoir communal, nous appelons de tous nos vœux la prompte réalisation de cette réforme de nos lois. Sans être un obstacle à ce progrès, la loi de 1842 sur l'enseignement primaire exige une révision, et nous la recommandons à la vive sollicitude des Chambres législatives.

» Pendant plusieurs années, la question flamande a causé dans nos murs une agitation dont nous ne méconnaissons point l'importance. Nous désirons la propagation de la langue flamande afin qu'elle porte à nos populations la connaissance des institutions, des lois, des libertés du pays et des débats qui les vivifient.

» Nous désirons que la langue flamande contribue à augmenter le nombre des citoyens utiles à la patrie.

» En même temps nous déclarons hautement que tous les Belges, étant les enfants d'une même patrie, l'administration n'aura pas pour eux deux catégories de procédés.

» Les deux langues nationales nous sont familières et nous apporterons le soin le plus scrupuleux à les traiter sur un pied d'égalité parfaite et à nous en servir, dans nos rapports avec nos administrés, selon leur préférence.

» La confection des listes électorales a donné lieu à des réclamations en nombre très-considérable : Elles ont mis en lumière des abus de pouvoir qui ont causé une indignation profonde.

» Nous tâcherons d'arriver à la découverte complète de cette œuvre machiavélique au moyen de laquelle bien des citoyens ont été indûment privés de l'exercice de leurs droits politiques.

» Quant à nous, nous apporterons dans la confection de ce travail l'impartialité sévère que le devoir du magistrat et la probité politique commandent. En nous adressant aux employés de l'administration, nous nous plaisons à déclarer hautement que le mérite personnel seul sera considéré dans les nominations qui sont de notre ressort; que le mérite personnel et le zèle donneront seuls des droits à l'avancement dans la carrière.

» Les fonctionnaires nous trouveront inaccessibles au favoritisme et appréciateurs impartiaux des services qu'ils auront rendus à la ville.

» Les intérêts du commerce feront surtout l'objet de nos constantes préoccupations. Rien ne sera épargné pour aider à la prospérité de notre port, source féconde de richesses et de bien-être pour le pays entier.

» Le grand développement de nos affaires commerciales réclame impérieusement l'extension et le complément de nos installations maritimes.

» En présence des sacrifices que s'imposent des voisins rivaux : en présence des projets qui existent pour transformer les terrains de la citadelle du Sud en bassins et entrepôts ; en présence de l'accroissement de la navigation à vapeur, nous aurons à examiner, dans le plus bref délai possible, quels sont les travaux à entreprendre pour compléter nos installations maritimes actuelles et offrir à diverses grandes branches du commerce et de l'industrie les emménagements qui leur manquent et l'outillage qui leur fait complétement défaut. Ces améliorations sont indispensables pour ne point exposer le port d'Anvers à perdre les avantages qu'il doit à son admirable position géographique.

» Les documents statistiques attestent une augmentation constante de notre mouvement commercial et maritime.

» Tout en nous félicitant de cette situation prospère, nous nous empressons de reconnaître que l'administration communale a l'obligation d'aider à l'initiative du commerce de la place : elle doit le faire en mettant les ressources et les facilités locales en rapport avec les besoins actuels, et en les proportionnant aux besoins à venir, de telle façon que le commerce d'Anvers puisse soutenir, dans des conditions favorables, la concurrence des ports voisins.

» Nous vous proposerons aussi la révision de plusieurs règlements vexatoires qui ont légitimé de très-pressantes réclamations de la part des contribuables. Nous faisons allusion surtout au règlement sur la voirie et à celui concernant l'occupation des quais.

» Quant à ce dernier, nous saurons le remplacer par des dispositions nouvelles qui concilieront les intérêts du négoce avec les besoins du service. En cette matière, l'administration doit vouloir faciliter les transactions et nullement poursuivre un but fiscal par l'imposition de taxes toujours vexatoires et souvent arbitraires.

» Nous aurons à répondre encore à d'autres nécessités d'une urgence incontestable et qui exigeront des travaux d'une importance majeure.

» Nous plaçons en première ligne la construction d'hôpitaux, l'établissement d'un abattoir, la distribution d'eau, la création d'orphelinats ; aujourd'hui ces orphelins sont placés à la campagne à cause de l'exiguïté des locaux existants ; nous aurons, messieurs, à décréter sans retard la reconstruction et l'agrandissement de l'académie de dessin, pour lesquels la caisse communale a reçu en différentes annuités une grande partie du subside alloué par le gouvernement.

La réalisation de tous ces travaux et d'autres encore d'un ordre moins important, mais tout aussi utiles, et dont l'exécution très-prochaine est dans les désirs de la population, nécessitera des dépenses extraordinaires pour lesquelles nous aurons à créer les voies et moyens lorsque la situation financière de la ville nous sera parfaitement connue.

» Nous savons que des travaux d'une magnitude imposante sont projetés sur la rive gauche de l'Escaut. Tels qu'ils sont présentés au public ils apparaissent comme devant élever Anvers au rang des ports les mieux outillés de l'Europe.

» Nous n'avons aucune initiative ni dans la conception ni dans la présentation de ces projets ; mais nous avons l'obligation de les étudier consciencieusement en vue des intérêts publics dont le corps électoral nous a confié la défense, et de les combattre s'ils étaient contraires aux intérêts généraux de la ville. Nous ne faillirons pas à ce devoir, et pour l'accomplir, avec garantie de ne pas errer, nous ferons appel à la publicité des études et des débats qui peuvent aider à la solution bonne et sage d'une si importante question.

» Messieurs,

» Nous avons obéi à un sentiment de devoir politique en acceptant les fonctions que nous tenons du corps électoral et de la confiance du Roi.

» Chefs de l'administration communale d'Anvers, nous marcherons résolûment et sans défaillance dans la voie du progrès où nous guide le souvenir impérissable de grands caractères qui depuis 1830 ont servi la patrie avec honneur et abnégation.

» Pour faire le bien et le bien durable, nous nous efforcerons non-seulement de répondre aux aspirations de la société moderne, mais de rester toujours en accord parfait avec le tempérament de la population d'Anvers.

» Nous savons que ce tempérament sain et vigoureux aime l'air de la liberté, mais qu'il est aussi celui du bon sens et de la droiture.

» Mieux que personne le Roi a rendu hommage à notre caractère national le jour où il a prêté serment de fidélité à la Constitution et aux lois du pays. Je suis fier de pouvoir, à cette place, rappeler les sages et loyales paroles de Sa Majesté.

« Dans ma pensée, a dit Léopold II, l'avenir de la » Belgique s'est toujours confondu avec le mien ; et » toujours je l'ai considéré avec cette confiance » qu'inspire le droit d'une nation libre, honnête et » courageuse, qui veut son indépendance, qui a su » la conquérir et s'en montrer digne, qui saura la » garder. »

» Chef de la commune aujourd'hui, j'ajoute au nom de la population d'Anvers : un même serment unit le peuple et le Roi.

» Peuple et Roi sont dignes l'un et l'autre.

» VIVE LE ROI. »

La *Ligue de l'enseignement* fait appel à la souscription publique pour l'aider à établir à Bruxelles une école modèle sur les bases suivantes :

Première section (de 3 à 9 ans). — Première division. *Jardin d'enfants* (de 3 à 6 ans) : Jeux instructifs, danses, rondes, chants. — Deuxième division. *Ecole intermédiaire* (de 6 à 9 ans) : 1° Opérations de la méthode Frœbel : construction, dessin, tissage, modelage, cartonnage, découpage, pliage ; — 2° lecture, écriture, calcul mental, orthographe, lexicologie, arithmétique (règles fondamentales), histoire, géographie, gymnastique.

Deuxième section (de 9 à 14 ans). — Première division. — *Ecole primaire* (de 9 à 12 ans) : Lecture expressive et élocution ; syntaxe avec application des règles expliquées ; exercices de style ; opérations fondamentales sur les fractions ordinaires, les fractions décimales, les nombres complexes ; système légal des poids et mesures ; proportions, règles d'intérêt, de société ; histoire ; géographie ; dessin ; sciences naturelles ; gymnastique ; lecture de la musique à la clef de sol.

Deuxième division. — *École primaire supérieure* (de 12 à 14 ans) : Continuation des exercices précédents, avec applications professionnelles de l'histoire naturelle, des mathématiques et du dessin.

Un musée renfermant des collections d'objets et de planches, pouvant servir à la leçon de choses, sera annexé à l'école ; les élèves feront, à des intervalles réglés, des promenades et des excursions scolaires, de façon à acquérir des notions exactes sur la nature du pays et sur les grandes industries qui en font la richesse.

D'après les études préparatoires auxquelles le conseil général s'est livré, la création de cette école lorsqu'elle serait arrivée à son plein développement, absorberait :

Pour le terrain, une somme de ..... fr.	100,000
Pour les constructions.....	120,000
Pour le mobilier scolaire.....	20,000
Pour le déficit et les intérêts des premières années.....	60,000
Fr.....	300,000

C'est donc une somme de trois cent mille francs que la Ligue demande à ceux qui désirent voir fonder à Bruxelles une école modèle. Afin de mettre celle-ci à l'abri des vicissitudes de la souscription publique, l'école sera payante, et le plan est combiné de telle sorte, qu'après sept ans d'existence, l'institution pourra se suffire à elle-même.

Le comité scolaire provisoire est composé de : MM. Bischoffsheim, sénateur ; Ed. Mayer, avocat ; Janssens, docteur en médecine ; A. Couvreur, membre de la Chambre des représentants ; Astruc, grand-rabbin de Belgique ; G. Tiberghien, professeur de l'Université libre ; Ch. Graux, avocat ; E. Goblet d'Alviella, conseiller provincial ; N. Reintjens, sénateur.

La souscription est divisée en deux parties, afin de permettre à chacun d'apporter son concours à l'œuvre, en proportion de ses ressources.

La première partie comprend 1,000 actions de 250 francs ; elle est destinée à créer un capital de 250,000 fr. qui servira à couvrir les frais de l'immeuble ; un cinquième de la souscription sera payable lors de l'émission des actions, c'est-à-dire après l'approbation des statuts ; un cinquième trois mois après, et le reste, à mesure des besoins avec un intervalle de six mois entre chaque appel de fonds ; les actions porteront un intérêt de 3 p. c. La responsabilité des souscripteurs sera limitée au montant de leur souscription.

La deuxième partie comprend les souscriptions annuelles et les dons ; elle est destinée à couvrir les premiers frais, le déficit des premières années et le prix du mobilier.

Les bulletins de souscription sont mis en circulation.

Ces jours derniers, des voyageurs s'adressaient à nous pour se plaindre de ce que, dans leur passage en Belgique, leurs malles n'avaient pas été suffisamment respectées, et qu'on y avait fait d'assez importantes soustractions. Il paraît que ces plaintes ont également été portées plus loin, et le *Times* annonce aujourd'hui que notre gouvernement a ordonné une sérieuse enquête, qui aura pour effet, nous l'espérons, de conduire à la réparation du dommage causé.

Congrès de l'Internationale.

On nous mande de La Haye, par voie télégraphique :

» La Haye, 2 septembre, 2 h. 28.

» Le congrès siége à la salle des concerts, rue des Lombards.

» Il y a eu, hier soir, une séance tout intime, qui s'est passée en conversations, et où on a fixé l'heure de celle d'aujourd'hui.

» Celle-ci, exclusivement administrative, s'est ouverte à neuf heures. Elle n'était pas publique. On y a procédé à la vérification des pouvoirs des délégués, et il y a eu de vives discussions. Les partis ont engagé une lutte dont le résultat n'est pas connu. A deux heures, la séance était suspendue, et l'on en annonçait la reprise pour sept heures du soir.

» Demain, seulement, il y aura séance publique. »

Peste bovine.

Nous avons annoncé dernièrement que la peste bovine s'était déclarée avec violence dans deux villages des environs de Hambourg. Depuis cette époque, le fléau s'est de nouveau montré et a nécessité l'abatage de 15 têtes de bétail.

La peste bovine règne également en Pologne. Pour ce motif, le gouvernement de la régence de Posen a interdit l'entrée et le transit du bétail, des moutons, des chèvres et des débris d'animaux venant de ce pays. (*J. de la Société agricole du Brabant.*)

Emprunt d'Ostende.

28e tirage des obligations de l'emprunt de 800,000 francs.

Sont remboursables : le n° 4938 par 8,000 francs ; les nos 35227 et 14350 par 1,000 francs.

Emprunt de la ville de Lille 1860.

Tirage du 1er septembre 1872.

Les primes sont échues aux numéros suivants :

N° 119,585, sorti par..... fr.	25,000
» 146,301, »	10,000
Nos 85137, 110556, 120728, 124191, 145705 161379, 173604 sortis chacun par..... fr.	1,000

— Sur des affiches, fixant au 2 octobre prochain la rentrée des classes de tous nos établissements communaux d'instruction publique, on peut lire que des cours des langues anciennes seront désormais annexés à l'école moyenne de l'impasse du Parc.

Cette décision a été prise récemment par l'administration, faisant droit à une demande qui lui avait été adressée par un grand nombre d'habitants du haut de la ville et du quartier Léopold.

La pétition, signée par des pères de famille très-notables de la capitale, est un témoignage de flatteuse confiance à l'égard de M. Marschouw, directeur d'une institution dont la réputation n'est plus à faire, et à qui revient la plus large part de son développement et de ses succès.

On se rappelle que l'année dernière tous les élèves de la division supérieure ayant pris part au concours général organisé par le gouvernement ont figuré parmi les lauréats. Cette année encore, le compte rendu de la distribution des prix aux élèves de l'athénée royal constate que les élèves sortis de l'école moyenne de l'impasse du Parc y sont inscrits pour quatorze prix généraux, dont cinq premiers, abstraction faite des prix particuliers.

— Son Altesse Royale la princesse Marguerite d'Italie a définitivement quitté Ostende et est arrivée ce matin à Bruxelles où elle est descendue à l'*Hôtel Belle-Vue*.

S. A. R. est allée faire une visite à la famille royale, à Laeken, d'où le Roi l'a reconduite en voiture découverte à son hôtel. S. A. R. part directement pour l'Italie par le chemin de fer du Luxembourg, par Bâle, Lucerne et le Saint-Gothard.

—Les membres du comité institué en 1869 par les gardes civiques de Bruxelles et des faubourgs pour la réception des tireurs étrangers, réunis vendredi dernier à l'hôtel de ville de Bruxelles, sous la présidence de M. le colonel Victor Stoefs, commandant supérieur par intérim de la garde civique de la capitale, ont décidé d'offrir, à l'occasion du tir international, aux tireurs étrangers, en uniforme, appartenant à un corps légalement constitué de la milice citoyenne, en un concours *spécial*, trois prix consistant en beaux couverts en argent à filets, marqués aux armes de l'Etat.

Il y a douze couverts pour le 1er prix et six couverts pour chacun des deux autres prix (2e et 3e).

Le concours, dont le jour sera fixé ultérieurement, aura lieu dans le local du Tir national, à Bruxelles, du 22 au 29 septembre.

— On lit dans *la Chronique* :

Chronique de la Plage. — Une fugue subite a mis en émoi, samedi, les habitants d'un hôtel d'une petite station balnéaire du littoral.

Les voyageurs avaient dormi, pendant la nuit, d'un sommeil que rien n'était venu troubler.

A l'aube, l'un d'eux sonna un domestique... Il sonna une fois, deux fois, trois fois. Personne ne répondit à ses appels désespérés.

En désespoir de cause, il se décida à sortir de son appartement et — comme Mahomet — à aller au domestique, puisque le domestique ne voulait pas aller à lui. Il se rencontra dans le vestibule avec des dépôts de chaussures non cirées et... plusieurs voyageurs qui se trouvaient dans le même cas que lui.

On descendit ; on fouilla les cuisines, les caves, les cours, les remises ; les clefs étaient sur toutes les portes ; mais de domestique, d'hôtelier, d'hôtelière, plus la moindre trace. L'immeuble offrait l'apparence du château de la *Belle au bois dormant*.

Maîtres et valets avaient déserté l'établissement — qui prospérait peu, paraît-il, — en y laissant les voyageurs.

Ce petit événement fait encore maintenant le sujet de toutes les conversations parmi les baigneurs de la localité.

— Le *Journal de Gand* dit qu'on assure qu'à l'occasion du tir international de Gand, le prince de Galles fera un voyage en Belgique. La visite du prince correspondrait avec l'arrivée de S. M. le roi des Belges à Gand.

— On nous écrit de Liége, 1er septembre :

« Pendant le mois d'août dernier, le bureau de l'état civil de cette ville a eu à enregistrer, savoir :

Naissances	300
Décès.	297
Excédant en naissances. . . .	3

» Il y a toutefois à ajouter à ces décès, 15 déclarations transcrites dans les livres, en vertu de l'art. 80 du code civil concernant le décès, en d'autres localités, de personnes qui avaient leur domicile à Liége ; il y aurait de la sorte un excédant de 12 décès sur le nombre des naissances.

» En août 1871, la mortalité avait été plus considérable ; on comptait :

Naissances	295
Décès.	361
Excédant en décès.	66

» Un moyen lugubre a été employé en cette ville pour perpétrer une escroquerie : un individu de la commune de X. arrive avant-hier à Liége et se rend dans un magasin de la rue Pont-d'Avroy, où est employée en qualité de fille de boutique une demoiselle de son village. « J'ai, dit-il, une terrible nouvelle à vous annoncer, mademoiselle ; votre mère, votre pauvre mère vient de mourir subitement. » La jeune fille se trouve mal, puis quand elle a repris ses sens, le messager lui avoue qu'ayant quitté précipitamment le village pour venir lui annoncer cette triste nouvelle, il a oublié de se munir d'argent, et comme il a diverses acquisitions à faire, il prie sa *payse* de lui avancer une petite somme qu'il obtient sans peine, puis il disparaît.

» Cependant la demoiselle, après avoir versé d'abondantes larmes, ne peut résister au désir bien naturel d'embrasser encore sa pauvre mère. Elle s'habille à la hâte, prend le train et ensuite, toujours éplorée, elle tombe comme une bombe dans sa maison où la première personne qu'elle aperçoit c'est sa bonne mère qui se porte à ravir. Malgré l'escroquerie dont elle avait été victime et la poignante émotion qu'elle avait ressentie, la jeune fille se trouve bien heureuse de l'inespéré dénoûment de cette aventure.

» La police recherche activement l'auteur de ce nouveau genre d'escroquerie ; il y a dans cette mauvaise action un raffinement de duperie dont le tribunal saura lui tenir compte comme inventeur du procédé.

» Au tirage au sort qui a eu lieu hier à l'hôtel de ville pour la désignation des 1002 obligations de l'emprunt de 7,200,000 francs de la ville qui doivent être amortis cette année, la prime de 50,000 fr., prime unique, a été attribuée à l'obligation portant le n° 19526. Les autres obligations dont les numéros sont sortis à ce tirage, sont remboursables chacune par 100 francs.

» Un ouvrier, le sieur B..., célibataire, âgé de 50 ans, occupé hier à la réparation d'une citerne dans une maison en reconstruction, rue Hors-Château, a été enseveli sous les débris d'un pan de mur qui s'est écroulé tout à coup. Le pauvre ouvrier a eu le corps tout contusionné et les deux jambes fracturées. Il a été transporté à l'hôpital de Bavière après avoir reçu sur les lieux les premiers soins d'un homme de l'art. »

Nécrologie.

Un des plus anciens compagnons typographes de *l'Indépendance*, M. Charles Hooghstoel, vient de mourir.

C'était un honnête et excellent ouvrier, dont la carrière toute de travail fut des plus honorables.

Il était né à Gand, le 14 décembre 1805, et meurt donc à l'âge de 67 ans.

Son enterrement a lieu demain, mardi, à 10 heures, par les soins de la *Libre Pensée*. On se réunira à la maison mortuaire, rue Saint-Georges, 42, à Laeken, à neuf heures et demie.

Arts, sciences et littérature.

La Patrie de Genève annonce que le Conseil d'Etat a nommé M. Marc Monnier professeur ordinaire à la faculté des lettres à l'Académie.

Ce choix est justifié par les mérites d'un écrivain suffisamment connu. Nous pouvons nous dispenser de nous étendre davantage sur les titres qui ont valu à ce littérateur distingué le poste honorable qui vient de lui être confié.

— THÉATRE ROYAL DES GALERIES SAINT HUBERT. — Plusieurs journaux ont annoncé qu'une représentation extraordinaire, organisée par les soins de la direction de ce théâtre, aurait lieu, demain mercredi, au bénéfice de Mlle Déjazet, depuis quelque temps, on le sait, en représentations à Bruxelles. Les directeurs du théâtre des Galeries ont mis le comble à leur courtoisie envers l'éminente artiste, en reculant d'un jour cette représentations et en la remettant à jeudi, dans la pensée que l'ouverture du théâtre de la Monnaie, qui aura lieu mercredi, pourrait porter atteinte au succès de la soirée.

Mlle Déjazet jouera donc, jeudi, aux Galeries, — et elle y jouera Lauzun, une de ses plus brillantes et de ses plus charmantes créations. — L'affiche du jour complètera le programme de la représentation, qui sera tout exceptionnellement variée et attrayante.

Le nom et le talent de Mlle Déjazet sont trop populaires, à Bruxelles comme partout, pour être signalés spécialement à l'intérêt du public. Les quelques lignes suivantes, empruntées à un de nos confrères de la presse bruxelloise, ne pourront qu'ajouter encore à ce sentiment d'intérêt et de sympathie :

« Une artiste de grand talent dont la longue carrière théâtrale n'a été qu'une suite non interrompue de succès et de triomphes, se trouve en ce moment à Bruxelles dans une situation particulièrement pénible. Son excellent cœur, son inaltérable dévouement aux siens, sa générosité proverbiale envers les malheureux ont fait qu'aujourd'hui elle se trouve, elle-même, dans la position de tant d'autres se courus et aidés par ses soins. Nous avons nommé Virginie Déjazet... »

Bulletin de la bourse de Bruxelles

La bourse est mauvaise ; l'emprunt 5 p. c. nouveau débute à 88 25 et reste offert à 88-20. Les Métalliques font de 61 3/16 à 61, et les Parts variables de 53 à 52 1/2.

Le comptant est assez animé. Les diverses valeurs de la cote restent plutôt demandées, principalement les obligations étrangères : les Nord de l'Espagne à 207-50 ; les Pampelune à 150-50.

Une erreur s'est glissée dans notre résumé hebdomadaire. Ce n'est pas du 1er au 5 mais bien du 10 au 15 que le solde des obligations turques sera offert au public.

Les changes sont sans variation sérieuse. Le Paris se négocie à 7 par mille de perte et le Londres à 25-39.

Communications et avis divers.

— MM. Gustave et Achille Le Roy de Brée, étudiants de l'Université de Liége, viennent de subir, avec la plus grande distinction, leur examen respectif de doctorat en médecine et de candidature en droit.

— Pachas et alpagas anglais, Marché-au-Bois, 8.

NOUVELLES DE FRANCE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 1er septembre.

Les journaux sont d'accord (je parle de ceux qui n'ont point de parti pris absolu contre la république) pour constater que la session des conseils généraux s'est passée dans le plus grand calme, que le respect de la loi ne s'est nulle part démenti. Il faudra bien que les partis pour qui ce calme de la France est un reproche et sa prospérité un supplice, — qui invoqueraient au besoin la famine, la peste, l'invasion étrangère, pour troubler la tranquillité dont nous jouissons et faire un argument contre la république des nouvelles épreuves du pays ; il faudra bien, dis-je, que ces partis se résignent à constater que jamais on n'a joui d'une sécurité plus profonde.

Il n'y a absolument rien d'exact dans la nouvelle que la majorité de la commission de permanence, ne se tenant pas pour satisfaite des explications qu'a données dans son sein M. de Rémusat sur la situation générale, aurait dépêché un de ses membres à M. Thiers pour en obtenir des informations plus précises. La nouvelle se démentait d'elle-même, mais il est aujourd'hui avéré qu'elle n'a pas le moindre fondement.

On avait annoncé (ce qui avait moins de gravité) que la liste des maîtres des requêtes était faite. L'assertion n'est point exacte.

L'authenticité de la circulaire annoncée du comte Andrassy, et conçue en termes si sympathiques pour la France semble douteuse. Si le fait est démenti, ce sera là, à coup sûr, un beau texte pour ceux des Français qui ne peuvent pas se consoler de ce que la France se relève et se consolide. Le bon sens n'en dira pas moins que rien de menaçant pour nous ne peut sortir de l'entrevue des trois empereurs.

D'après ce qui m'est assuré, le voyage de M. Rouher à Chislehurst n'aurait nullement l'importance que le gouvernement y aurait attribué. Il paraît qu'il s'agissait, non pas le moins du monde d'organiser un vaste plan de conspiration contre la république, mais de régler les affaires du journal : *l'Ordre*.

Sans abandonner la cause de l'impérialisme, ce journal formait pour ainsi dire un schisme dans le parti depuis que M. Clément Duvernois s'était vu préférer, comme candidat impérialiste à l'Assemblée, M. Charles Abbatucci, et l'on conçoit parfaitement sa colère. Il avait complétement abandonné la direction active du journal auquel son nom était attaché.

Le journal n'avait point amené son pavillon impérialiste, mais il allait un peu à la dérive. Ainsi que je vous l'ai annoncé hier, toute la rédaction actuelle a été remerciée avec un mois d'indemnité, et M. Clément Duvernois sera désintéressé — dans des conditions que l'on dit avantageuses — de la direction du journal. Si ce n'est pas M. Rouher, personnellement, qui en prend la direction, tout au moins pourvoira-t-il, selon toutes les probabilités, aux nouvelles destinées de la feuille impérialiste, dont les dettes seront payées par ses soins.

On voit que le gouvernement de la république avait tort de tant s'émouvoir du voyage de M. Rouher à Chislehurst, voyage qui n'avait pas d'autre but que de pourvoir à une affaire toute spéciale et qui ne peut menacer en rien la tranquillité publique. Ce n'est pas, à coup sûr, que le parti subisse avec résignation sa déchéance et son impopularité ; mais toute espèce de moyens lui manquent pour agiter l'opinion et chercher à pêcher en eau trouble une restauration impérialiste. Il paraît qu'une des notabilités de ce parti aurait laissé échapper cet aveu significatif : « S'il y a encore en France trois mois de tranquillité, on ne pensera plus à l'empire. » Eh bien, je crois que cet impérialiste se trompe : en France, on n'oubliera jamais Sedan.

Les adresses républicaines continuent à abonder de la part des conseils généraux. En se séparant à la fin de la session, le conseil général de Saône-et-Loire vient d'adresser à M. Thiers une communication empreinte des sentiments les plus sympathiques.

Dans la nuit du 28 au 29 août, 25 waggons chargés d'or et, à ce qu'il paraît, de monnaies allemandes, — pour éviter une crise monétaire en France — ont passé par Epernay. C'était la rançon des deux départements français qui vont être affranchis de l'occupation étrangère.

On écrit de Laon, que le jour du tirage au sort flottait, au balcon de la mairie, un drapeau sur lequel on lisait en grosses lettres dorées : *Empire français*.

Il faut croire que l'on avait utilisé un fonds de magasin, car ce n'est certes pas là l'opinion réfléchie des autorités du département de l'Aisne.

La Cérès appareillera le 1er septembre de Toulon, emportant des passagers d'état-major, des surveillants, des gendarmes et 225 forçats choisis dans la nation arabe qu'on transporte à Cayenne.

Ensuite partira pour la Nouvelle-Calédonie *l'Alceste*, emmenant à bord 500 à 600 passagers : officiers, employés, colons, surveillants, soldats, marins, forçats, plus 17 femmes et 34 enfants.

Au mois de novembre prochain doit se plaider une affaire très-sérieuse. Les descendants de Louis XVII (*sic*) intentent un procès au comte de Chambord.

Le comte Adalbert de Bourbon, qui intente ce procès, occupe une position dans la société et l'armée néerlandaise, et c'est M. Jules Favre qui plaidera pour le vieillard qui se prétend le descendant du Dauphin qui fut enfermé au Temple et dont un livre assez récent a cru pouvoir nous raconter l'agonie!

Le bruit court que des membres influents du parti légitimiste auraient fait des efforts auprès du demandeur pour empêcher le procès, mais si ces efforts ont été réels, il ne paraît pas qu'ils aient eu de succès. A propos de légitimistes, et contrairement à ce qu'on avait dit, à la date du 30 août, M. Guigues de Champvans n'était pas encore parti de Nîmes pour Versailles.

M. Thiers a pris, à la date du 15 juillet, une décision ordonnant la restitution des réquisitions imposées à la commune de Chauvency, réquisitions qui avaient été la cause d'un remarquable article de M. Edmond About : *Otages de Chauvency*.

(*Correspond. agricole de* L'INDÉPENDANCE).

Paris, 1er septembre.

L'abondance des blés nouveaux sur nos marchés (ils laissent un peu à désirer sous le rapport de la siccité) a fait de nouveau fléchir les cours. Tout le monde étant convaincu de l'excellence de la récolte, on cherche à réaliser parce qu'on sait bien qu'il y a en outre, à côté de nos greniers pleins, des stocks de blés vieux qui s'offrent également à la consommation, peu empressée par conséquent à prendre, d'où la baisse actuelle que depuis bien longtemps déjà je vous avais fait prévoir. A Marseille seulement, il y a de 150 à 200 mille quintaux de blés dans les docks de la ville et dans les magasins particuliers.

Je ne puis malheureusement pas vous donner d'aussi bonnes nouvelles de nos pays vignobles. L'ensemble des renseignements généraux et particuliers que je possède établit qu'il n'y aura guère à compter que sur une demi-récolte. On espère, par contre, que la qualité rachètera la quantité.

Les vendanges commencent aujourd'hui même dans le Midi. Elles ne seront pas générales, à cause du beau temps dont on va vouloir profiter, tant qu'on pourra, non-seulement pour améliorer la qualité, mais encore la quantité. Sous ce dernier rapport, on voit qu'il y a encore quelques légitimes espérances à concevoir.

Je vous ai donné la primeur de l'enquête Barthélemy en ce qui concerne le blé seulement. Il me reste à me compléter pour les autres céréales ; mais auparavant, je veux vous donner l'appréciation, plus résumée que ma précédente, sur la récolte du blé à l'étranger. Voici comment elle peut s'établir le plus succinctement possible :

Angleterre, au-dessous d'une moyenne.
Allemagne, passable.
Autriche, médiocre.
Belgique, moyenne.
Ecosse, médiocre.
Espagne, très-bonne.
Etats-Unis, un peu au-dessus de la moyenne.
France, très-très-bonne.
Irlande, bonne moyenne.
Italie, au-dessus de la moyenne.
Provinces danubiennes, médiocre.
Russie, médiocre.
Suisse, bonne.
Turquie, moyenne.

Nous sommes donc, on le voit, le pays le mieux partagé. Dans ces conditions, nous sommes appelés à faire d'importantes exportations qui feront rentrer chez nous un capital numéraire important.

Voici maintenant pour nos autres céréales :

La récolte des *seigles* est *très-bonne* dans les départements suivants : Hautes-Alpes, Cantal, Côtes-du-Nord, Creuse, Dordogne, Indre-et-Loire, Lot, Marne, Meuse, Basses-Pyrénées, Haute-Saône, Haute-Savoie, Haute-Vienne et Yonne.

Elle est *bonne* dans : l'Aisne, les Basses-Alpes, l'Ardèche, les Ardennes, l'Ariége, l'Aube, l'Aude, la Charente-Inférieure, la Drôme, la Haute-Garonne, la Gironde, les Landes, la Loire, le Lot-et-Garonne, la Lozère, Maine-et-Loire, la Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Oise, le Puy-de-Dôme, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, la Sarthe, la Seine, Seine-et-Oise, la Somme, le Tarn, les Vosges et l'Alsace-Lorraine.

Assez bonne dans : la Charente, la Corrèze, la Côte-d'Or, les Deux-Sèvres, l'Eure, le Finistère, la Haute-Loire, la Loire-Inférieure, le Loiret, le Pas-de Calais, Saône et-Loire, la Savoie, Seine-et-Marne, le Tarn et Garonne, la Vendée et la Vienne.

Passable dans les départements suivants : Ain, Allier, Alpes-Maritimes, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Calvados, Cher, Doubs, Gers, Hérault, Indre, Isère, Jura, Loir-et-Cher, Manche, Mayenne, Nièvre, Orne et Rhône.

Médiocre dans la Creuse, le Nord, la Seine-Inférieure et Vaucluse.

Enfin, *mauvaise* dans Eure-et-Loir et le Gard seulement.

Dans ma prochaine lettre, je vous donnerai les résultats connus pour l'orge et pour l'avoine.

On mande de Rouen, le 31 août :

« La session du conseil général a été close aujourd'hui.

» Le conseil n'a pas abordé la question de la déchéance de M. Cord'homme, réfugié en Belgique, et cela par esprit de conciliation et d'apaisement. »

Voici l'avis que vient de faire publier le maire de Sainte-Marie-aux-Mines :

« On lit sur toutes les déclarations d'option : « Il » m'est bien connu que ce choix de nationalité n'aura » de résultat réel que si j'ai, de fait, transporté mon » domicile en France avant le 1er octobre 1872. » Malgré cela, un grand nombre de personnes assiégent chaque jour les bureaux de la mairie dans le dessein d'obtenir des papiers pour des enfants mineurs qui veulent aller seuls en France, les parents continuant à résider à Sainte-Marie-aux-Mines. Ces enfants tombent pour la plupart sous le coup de la loi militaire allemande.

» Le maire prévient donc ceux qui seraient tentés de faire ainsi partir leurs fils, que non-seulement l'option de toute la famille est nulle de plein droit si ses chefs ne quittent pas l'Alsace pour la France, mais encore que les parents risquent de se voir poursuivis pour complicité de désertion.

» Aucun papier de n'importe quelle espèce ne pourra être délivré s'il a pour but de servir à une œuvre de ce genre. Il est donc inutile de se présenter à la mairie et de faire perdre aux employés un temps précieux. »

On écrit de Marseille, le 30 août :

« Le nouveau préfet des Bouches-du-Rhône, M. Limbourg, vient de prendre une mesure de rigueur qui a légitimement ému notre monde démocratique. Par un arrêté qui n'a pas encore paru dans les journaux, mais qui est administrativement lancé, le successeur de M. de Kératry a ordonné la fermeture immédiate du Cercle républicain de la ville d'Arles qui comptait un nombre assez considérable de membres.

» Les faits qui ont provoqué cette grave mesure ne sont vraiment pas sérieux.

» Le jour du tirage au sort, quelques conscrits, qui faisaient depuis peu partie du Cercle républicain, se sont permis de faire non pas des manifestations, comme on les accuse, mais un peu de tapage. Vous savez que dans notre Midi, le jour du tirage au sort est toujours marqué par quelques éclats, par quelques démonstrations plus ou moins bruyantes. Les jeunes gens se réunissent au café, au

bien, qu'au bout d'une vingtaine d'années, ils possédaient trois petits immeubles, de la rente italienne, française, des actions et valeurs diverses, le tout acheté et placé sous le nom de Mlle Hoiteau, afin d'éviter les créanciers de Pinçon.

En 1862, le fonds de commerce fut vendu et nos deux associés jouirent d'un repos bien mérité pendant quelque temps. Un jour, en 1868, Mlle Hoiteau, alors âgée de quarante-neuf ans, quittait Pinçon sous le prétexte d'aller voir ses parents. Or, ce jour-là même, elle se mariait avec un jeune ouvrier ayant vingt ans de moins qu'elle. Elle avait emporté les titres de propriété, c'est-à-dire toute la fortune de Pinçon. Il faut dire que la chance aidant, une des obligations de la Ville qu'ils possédaient, avait gagné un lot de 100,000 fr., ce qui avait jeté beaucoup d'aisance dans le ménage.

On comprend le dépit et la fureur de Pinçon en apprenant qu'il perdait sa maîtresse et sa fortune en même temps. Il s'adressa à la justice pour obtenir sa part de celle-ci. Le tribunal civil de la Seine donna d'abord gain de cause à la fille Hoiteau, devenue Mme Raieter; mais la cour d'appel de Paris, infirmant ce jugement, vient de condamner les époux Raieter à restituer à Pinçon sa part sociale, avec les intérêts à partir du jour de leur mariage, qui a été celui de la dissolution de la société, consacrant ainsi la jurisprudence suivante :

» Lorsque deux personnes, respectivement capables de se donner ou de recevoir l'une de l'autre, ont vécu en concubinage, ont travaillé en commun et ont créé une fortune dans l'exploitation d'une industrie, l'association de fait qui a existé entre elles constitue une société universelle de gains qui, à sa cessation, doit être liquidée dans les termes de droit, alors que cet état d'association est le résultat de conventions purement verbales, mais constamment pratiquées entre elles. »

— Une innovation pittoresque dans les habitudes parisiennes, c'est la *retraite aux cressonnières*. Depuis le commencement de l'été, rapporte *la Liberté*, la majeure partie de la classe des débilités va se mettre au vert dans les environs de la Marne et dans les villages des bords de la Seine, où sont établies les cressonnières qui alimentent les marchés de Paris. Ils y vont maintenant manger du cresson comme d'autres se rendent aux eaux des Pyrénées ou d'Allemagne.

Depuis longtemps, la tradition avait appelé le cresson la *santé du corps ;* mais des cures récentes de maladies d'estomac, contractées pendant les mois débilitants du siége, ont donné un regain de vertu à cette herbe.

Des brochures la chantent sur tous les tons, des prospectus l'indiquent aux malades peu fortunés, et enfin des affiches annoncent pompeusement la *saison aux cressonnières*.

Quelques mots de statistique : Mille cressonnières établies dans les environs fournissent annuellement à Paris vingt millions de bottes de cresson.

— VOL AU MARIAGE. — La demoiselle Pauline S..., occupant, rue Joubert, un confortable appartement, se range dans la catégorie des femmes légères, et, contrairement à beaucoup de ses pareilles, elle possède la vertu de l'économie. Elle était parvenue à épargner ainsi, non un capital aussi fort que celui de cette hétaïre égyptienne qui, des libéralités de ses admirateurs, fit construire une pyramide, mais une somme encore très-enviable. Il s'agissait d'une trentaine de mille francs en or et bonnes valeurs au porteur.

Ayant occasion de recevoir chez elle des comtes plus ou moins authentiques et des barons et chevaliers plus ou moins contrôlés, elle avait jugé prudent de dérober son magot à leurs indiscrétions en le dissimulant dans une cachette habilement pratiquée sur le ciel de son lit. Elle y avait joint ses bijoux les plus précieux.

Malheureusement, si la demoiselle S... a la vertu de l'économie, elle ne montre pas celle de la discrétion. Elle ne put résister à la gloriole de faire savoir, dans des établissements publics, qu'elle avait chez elle des fonds depuis longtemps amassés. Il est vrai que, comme correctif, elle ajoutait que son argent était si bien placé que nul ne pourrait le découvrir.

Ces confidences tombèrent dans l'oreille toujours tendue d'un baron de hasard, le nommé B.... et lui inspirèrent l'irrésistible désir de s'emparer de la somme.

Après avoir inutilement essayé de diverses ruses, il comprit que le seul moyen efficace était de se faire agréer comme futur époux.

Il travailla dans ce sens et fit miroiter aux yeux de la belle sa couronne nobiliaire et ses immenses propriétés, situées, affirmait-il, dans le palatinat de Sandomir, si bien qu'elle donna tête baissée dans le panneau.

Admis fréquemment chez elle, B... observait, prenait des notes. En suivant la direction des regards de sa future lorsqu'on parlait d'argent, il eut la conviction que le trésor était sur le ciel de lit.

Cette quasi-certitude acquise, il chargea la demoiselle S... d'aller réclamer à différentes ambassades les papiers dont il prétendait avoir besoin pour la conclusion de leur union.

Partout où elle alla, on ne sut ce qu'elle voulait dire, et quand elle revint, elle trouva ses tiroirs ouverts et fouillés.

Saisie d'un funeste pressentiment, elle prit un marchepied et courut à sa cachette. Hélas! la cage était vide; les oiseaux s'étaient envolés et M. le baron avec eux.

Jusqu'à présent, les recherches faites pour retrouver cet aventurier sont restées infructueuses, et l'on a tout lieu de croire qu'il a passé à l'étranger. (*Le Droit.*)

— On lit dans *le Progrès du Nord*, du 1er :

« Ces jours derniers, un drame sanglant a mis en émoi toute la population d'Espierre.

» Espierre est un petit village situé à quelques lieues de Roubaix, sur la rive gauche de l'Escaut, à l'endroit où le canal de Roubaix prend sa source.

» Ce village et ses environs sont chaque année le lieu de rendez-vous que choisissent plusieurs de nos chasseurs roubaisiens.

» Depuis quelque temps, un habitant de l'endroit, Emile Bert, jeune et solide gaillard, avait conçu une haine implacable contre l'un de ses camarades qui lui avait enlevé le cœur de sa belle.

» Cette mésaventure, on le comprend, défrayait le bavardage des commères; plusieurs fois même, Emile Bert avait été en butte aux railleries des jeunes gens du village, et ce ridicule qu'on lui faisait subir augmentait encore sa jalousie courroucée.

» Dimanche dernier, pendant la soirée, Emile Bert s'amusait dans un estaminet avec plusieurs de ses camarades. Ceux-ci, trop fidèles à leur habitude, qui, cette fois, devait être fatale, amènent de nouveaux la question sur le tapis.

» Bientôt tous les consommateurs, parmi lesquels se trouvait le rival d'Emile, viennent se grouper autour de lui, et c'est à qui dira la plus grosse balourdise.

» Les épithètes vont leur train. On le défie même d'oser se venger.

» Tout à coup, Emile Bert, exaspéré, fou de colère, se lève et s'en va précipitamment!...

» Tout le monde sort de l'établissement pour l'observer : il avait disparu!... mais pour revenir bientôt, car les rires moqueurs ne s'étaient pas encore tus que deux coups de feu retentissaient dans la direction du groupe des railleurs.

» On se disperse aussitôt, on se tâte, on se regarde.

» Emile Bert avait tué son rival et blessé gravement une autre personne.

» Tandis que les spectateurs de cette scène épouvantable s'empressaient de relever les victimes, le meurtrier, sans abandonner son fusil, prenait la fuite à travers la campagne.

» Aussitôt la police est sur pied, on donne le mot d'ordre à tous les postes et deux gendarmes sont chargés d'explorer les alentours.

» La nuit du dimanche au lundi se passe sans amener aucune découverte.

» Le lundi après-midi, au moment où les gendarmes venaient de se séparer, l'un d'eux aperçut Emile Bert se cachant derrière un arbre. Il veut s'approcher; l'assassin fait feu, mais heureusement ne l'atteint pas.

» Le gendarme qui n'a que son sabre pour toute défense, est obligé de se mettre à l'abri pour éviter les attaques de son adversaire.

» En ce moment un coup de feu retentit dans une autre direction mais non loin de là pourtant, et notre gendarme se trouve bientôt en face de plusieurs chasseurs qui, à son approche, se disposent à exhiber leur permis de chasse.

» Ce n'est pas cela que je réclame, s'écrie le gendarme, ce sont vos armes qu'il me faut!... L'assassin est là!

» Les chasseurs, sans trop comprendre ce que signifie ce mot d'assassin, délivrent une carabine au gendarme, et le suivent pour le seconder au besoin.

» Emile Bert était encore à la même place, mais force lui était de prendre une prompte détermination, car non-seulement nos chasseurs arrivaient, mais l'autre gendarme, accompagné de quelques paysans bien déterminés, venait l'attaquer par une autre route. Il était donc bloqué.

» C'est alors qu'Emile Bert, après avoir tiré une seconde fois sur l'un des gendarmes, se jeta à l'eau, d'où il fut bientôt retiré pour être remis en bonnes mains.

» Les chasseurs en question sont des Roubaisiens. Ils se souviendront longtemps, disent-ils, de cette partie de chasse émouvante. »

COMMUNICATIONS ET AVIS DIVERS.

Mmes de Vertus sœurs, inventeurs brevetées de la *ceinture régente*, remplacant le corset, ont l'honneur de prévenir les dames qu'elles sont toujours à Paris, 27, chaussée d'Antin.

— L'ESCALIER DE CRISTAL n'est plus au Palais-Royal. Il est actuellement rue Scribe, 6, et rue Auber, 1, près l'Opéra. Seul dépôt des verreries de Venise et faïence artistique.

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Munich, 30 août 1872.

Le mécontentement du Roi et de la cour vient d'éclater ouvertement. Tout le ministère libéral est relevé de ses fonctions, à la seule exception du ministre de la guerre M. de Prankh.

Le pouvoir est remis entre les mains d'un ministère franchement particulariste et réactionnaire. On cite les noms de M. de Gasser, ci-devant ministre à Stuttgart; von Niethamer, ancien ministre à Bruxelles; von Lobkowitz, conseiller d'Etat, renommé pour son zèle catholique et antiprussien.

Vous pouvez facilement concevoir l'émoi que cette nouvelle, que M. de Lutz lui-même a communiquée ce soir à ses amis, a produit dans notre monde politique.

Chacun se demande ce qui va s'ensuivre et comment le chancelier de l'empire, qui a les nerfs assez irritables, prendra cette marque subite d'hostilité à sa politique.

Il va de soi que le nouveau ministère bavarois mettra beaucoup d'eau dans son vin; il ne manquera pas de prodiguer des paroles conciliantes et de représenter son avénement comme une affaire purement intérieure. Mais réussira-t-il à faire accepter ces assurances? C'est une autre question.

La tactique des journaux ultramontains pour obtenir ce résultat, qui comble toutes ses espérances, a été des plus habiles.

Dès que les noms de MM. de Gasser, Niethamer, etc., eurent été prononcés, toute la presse cléricale, et surtout les feuilles les plus avancées et les plus renommées pour leur haine contre la Prusse, se mit à les railler, même à les injurier. Ce ne sont pas vraiment ces gens à croyance faible et molle, ces girouettes, qui sauveront la Bavière, s'écrient-ils; il n'y a qu'un homme qui aurait assez d'intelligence et de courage pour accomplir ce miracle! » Cet homme merveilleux, qu'on se gardait bien de nommer, n'était autre que M. de Windthorst, l'ex-ministre hanovrien.

Des intermédiaires habiles se hâtèrent de mettre sous les yeux du Roi ces fureurs simulées de la presse cléricale et parvinrent ainsi à faire accepter MM. de Niethamer et Gasser comme des hommes relativement modérés, en butte aux attaques des deux partis extrêmes et représentant en vérité les opinions de la grande masse du peuple.

Le parti libéral et national qui dispose de la moitié des voix dans la chambre basse, d'une majorité écrasante dans la presse, et des sympathies de presque toutes les classes éclairées, ressentira vivement le coup qui vient de lui être porté, et commencera sur-le-champ une lutte à outrance dans laquelle le nouveau gouvernement risque fort de n'avoir pas le dessus.

On écrit de Leipzig, le 2 août, au *Mercure de Souabe* :

« L'Association des instituteurs de cette ville vient de fonder, sous le nom de *Commenius pœdagogische Zentralbibliothek*, une société dont le but est de mettre à portée des instituteurs allemands tous les ouvrages scientifiques relatifs à l'enseignement. Cette société est organisée d'après les plans mêmes de Commenius, célèbre pédagogue allemand, mort il y a deux cents ans. La bibliothèque centrale compte déjà 2,000 ouvrages, parmi lesquels on cite la très-rare édition des œuvres de Commenius, ainsi qu'une collection de 642 volumes donnée par M. de Zoller, de Stuttgart.

» Elle a déjà, à l'exemple du Musée germanique, établi dans 50 villes de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hollande, de la Belgique, des succursales qui sont fréquentées avec la plus grande assiduité par toutes les personnes qui suivent la carrière de l'enseignement. Le ministère saxon et la Diète saxonne auxquels on avait demandé un subside l'ont refusé.

» Le ministre des cultes autrichien a mis à la disposition de la Société un certain nombre d'exemplaires de tous les ouvrages pédagogiques disséminés dans les bibliothèques du pays. Les succursales se sont mises en rapport avec les sociétés d'enseignement de Trieste, Louvain, Bruxelles, Posen et Tondern. Le comité se propose de publier un journal de correspondance (*ein Correspondenz blatt*) qui contiendra le catalogue de la bibliothèque et l'énumération de tous les dons qui seront faits à la Société. »

D'après la *Correspondance autrichienne*, la suite de l'empereur François-Joseph, à son voyage de Berlin, sera composée comme suit : ses aides de camp généraux, les comtes Bellegarde et Pejacsevich, les aides de camp majors de Groller, de Kriegshammer, comte Uexkull, prince Lobkowitz et de Grunne et le baron de Lœhneisen, le chef de la chancellerie militaire colonel de Boeck, le colonel chevalier de Krans, les attachés militaires, comte Zeno et baron de Berchtolsheim, le directeur du cabinet et conseiller d'Etat chevalier de Braun, le conseiller chevalier de Pachner, le secrétaire Baerenklau, les médecins de la cour, MM. Reisch et Loebl, et d'autres fonctionnaires. Sa Majesté sera accompagnée du comte Audrassy, ministre de la maison impériale et des affaires étrangères, et des chefs de section von Hoffmann et Vavrik.

— Les mesures prises contre les jésuites établis au Laacher-See sont confirmées par la *Gazette d'Aix-la-Chapelle*, dans les termes suivants :

Le landrath Delius von Mayen, accompagné du secrétaire du cercle, M. Feistel, après avoir donné avis préalable de son arrivée, s'est rendu au couvent des jésuites, situé à quatre lieues d'Aix-la-Chapelle sur les bords du lac Laach, pour informer le supérieur et les religieux, au nom du gouvernement, qu'ils eussent à évacuer le couvent d'ici au 1er janvier 1873, et pour leur signifier qu'il leur était interdit jusque-là de célébrer les offices divins auxquels le public est admis, mais qu'ils étaient autorisés à dire la messe à huis clos. D'après des renseignements précis, le couvent de Laach compte encore aujourd'hui vingt prêtres, cent et dix clercs (scholastiker) et vingt frères laïcs, en tout cent et cinquante disciples de Loyola. Les jésuites qui partent cherchent à cacher leur individualité, non-seulement sur leurs passe-ports, mais aussi par leur toilette, car aussitôt qu'ils ont dépassé le seuil du couvent, ils s'en vont acheter dans les magasins de confection des costumes de saison.

NOUVELLES DE RUSSIE.

HUITIEME SESSION

DU CONGRÈS INTERNATIONAL DE STATISTIQUE

A SAINT-PÉTERSBOURG.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Saint-Pétersbourg, 29 août.

Le congrès international de statistique s'est réuni de nouveau aujourd'hui en assemblée générale et a eu une longue séance qui a duré de dix heures à trois heures et demie. Le général Greigh, présidait; le grand-duc Constantin est resté pendant toute cette séance dans la loge impériale.

L'assemblée a d'abord entendu un rapport fait au nom de la 5e section, par M. Tagantzew, sur la nomenclature des crimes. Ce rapport a été approuvé.

La discussion a ensuite été ouverte sur les conclusions de la commission de médecine relatives à la statistique du choléra. Après un assez long débat, le congrès a adopté la proposition suivante de M. Cyon, soutenue par M. Engels : « Vu le nombre trop restreint de médecins étrangers présents, le congrès, sans entrer dans une discussion approfondie du programme proposé par la commission sanitaire, exprime le vœu que les médecins et les statisticiens qui s'occupent plus particulièrement du choléra, prennent, autant que possible, pour guide le programme proposé et que surtout les médecins russes, en s'appuyant de l'application de ce programme dans les épidémies de choléra si fréquentes en Russie, fassent au prochain congrès un rapport qui dise jusqu'à quel point il peut être mis à exécution. »

M. Kunfalvy a ensuite présenté le rapport de la seconde section sur la question des registres de population; M. Engel, le rapport de la 3e section sur la statistique de l'industrie; M. Andrew, le rapport de la sous-commission qui a examiné la question de la classification de l'industrie; M. Huppé le rapport de la 5e section sur la statistique de la prostitution; M. Corosi un rapport sur la statistique de la mortalité dans les grandes villes. Ce dernier se rend aussi l'organe d'un grand nombre de membres de la 2e section, pour exposer le vœu que les bureaux de statistique des divers pays et des grandes villes établissent entre eux des relations continuelles et se communiquent leurs formulaires et les méthodes qu'ils emploient pour recueillir des données positives.

Le congrès a ensuite entendu un rapport de M. Skalkovski, au nom d'une sous-commission qui a examiné la question de la statistique des mines et un rapport de M. Yvernes, sur la création d'une commission permanente de statistique. Ce dernier rapport a donné lieu à un assez long échange d'observations et à l'expression d'un vœu formulé par M. Levasseur, au nom d'un grand nombre de membres, de voir les bureaux de statistique s'occuper de la coordination des données recueillies sur la météorologie.

M. Schwabbé a ensuite fait rapport sur la question de l'application de la méthode graphique à la statistique et M. Levasseur sur la question de l'application de la méthode cartographique à la statistique. Ces deux rapports discutés simultanément ont donné lieu à quelques objections qui en ont fait modifier les conclusions.

La suite des discussions et la clôture du congrès ont été, vu l'heure avancée, remises à demain.

A la suite de cette longue séance, les délégués des divers gouvernements se sont réunis sous la présidence de M. Séménow et chacun de ces délégués, qui s'est chargé de coopérer à la rédaction d'une statistique internationale, sont venus rendre compte du degré d'avancement de leur travail. Il était près de six heures quand cette réunion s'est séparée.

Les membres étrangers sont invités aujourd'hui à un dîner que leur offrent les membres russes.

NOUVELLES D'ITALIE.

Le collége des cardinaux se compose en principe de soixante-dix membres. En pratique, il se trouve rarement au complet. Pour le moment on n'y compte que quarante-trois membres. Depuis l'époque de Clément V, qui fut élu à condition qu'il pourvoirait à quinze vacances, et de Grégoire X, qui eut à combler un grand nombre de vides occasionnés par la coïncidence de son élection avec la saison malsaine de Rome, il est probable qu'une disette de princes de l'Eglise semblable à celle qui existe aujourd'hui ne s'est jamais vue. En tout cas, le fait offre un intérêt plus qu'historique. Le Pape actuel a plus de quatre-vingts ans. Son règne ne peut aller beaucoup au delà. Il dépasse déjà la durée de tous ceux qui l'ont précédé. Le caractère, les tendances, les liens politiques du pape futur auront une importance incalculable. Il se peut qu'il continue la politique de *non possumus* de Pie IX, ou qu'il se mette franchement du côté de la révolution et de la démocratie. Un pape qui aurait le courage de prendre ce dernier parti, qui ferait de l'ultramontanisme le synonyme du libéralisme moderne, pourrait peut-être parvenir à restaurer l'influence de la papauté tout au moins pour la durée d'une génération. Mais *qui* sera et *quel* sera ce pape, c'est ce qui dépend des cardinaux désignés pour voter son exaltation. Quant au vide qui existe dans les rangs des électeurs, il ne peut guère être dépourvu d'intention.

Le Pape se réserverait-il l'octroi des vingt-sept chapeaux, afin de pouvoir, au dernier moment, compléter le collége des cardinaux en y introduisant des hommes docilement préparés à élire un continuateur de sa politique, en même temps qu'un successeur au trône pontifical. Vingt-sept cardinaux de nouvelle création formeraient une phalange électorale presque invincible en faveur de la continuation du régime qui a quasi détruit la puissance de Rome. (*Globe.*)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Madrid, 30 août.

Le calme le plus complet a succédé à l'animation que provoquent dans tous les pays régis par des institutions parlementaires les élections générales; ce calme persistera jusqu'à ce que les nouvelles Cortès, qui doivent se réunir le 15 septembre, soient définitivement constituées. Ceci ne tardera pas parce que la vérification des pouvoirs n'offrira pas cette fois le défilé des abus scandaleux, des illégalités sans nombre qui signalèrent les élections dernières.

M. Nicolas Rivero sera président du Congrès des députés. La question financière sera la première des questions soumises à l'examen des Chambres, puis viendra, proposée par la majorité et non par le gouvernement, la demande de mise en accusation du ministère Sagasta. Cette question de moralité vidée, les Cortès s'occuperont des réformes de toute nature constituant le programme du cabinet actuel.

Un télégramme que je lis dans les journaux de Paris porte à 410 le nombre des députés; c'est une erreur. Le nombre exact est de 406 en y comprenant 6 représentants élus par les îles Canaries et 15 élus par l'île de Puerto-Rico. Aujourd'hui se fait dans tous les colléges le recensement général des votes et d'ici à trois jours nous en saurons officiellement le résultat définitif.

Il est bien prouvé aujourd'hui qu'en dehors des désordres de Yécla, Cieza et Colmenar, provoqués par les amis de MM. Canovas del Castillo et Hernando Robledo, la tranquillité publique n'a été troublée sur aucun autre point.

Le maréchal Serrano, le contre-amiral Topete et M. Sagasta, ayant échoué dans les élections pour la députation, posent leur candidature pour le Sénat; les deux premiers ont encore quelque chance d'être élus, mais je crois que le dernier n'en a aucune.

Dans la Chambre haute, les sénateurs favorables à la politique du gouvernement seront à peu près dans les mêmes proportions qu'au Congrès.

L'île de Puerto-Rico a apporté un nouveau et fort contingent à la majorité, elle envoie au Congrès 14 radicaux et un conservateur. Les îles Canaries envoient 5 radicaux et 1 républicain; les îles Baléares ont élu 6 radicaux et 1 républicain.

Pour le moment, le Congrès des députés sera donc composé ainsi qu'il suit : 297 radicaux, 78 réplicains, 14 alphonsistes et 12 sagastistes et unionistes amadéistes plus ou moins douteux. Il y a quelques élections doubles malgré les efforts qu'ont fait les intéressés pour n'être élus que dans un seul collége. Ainsi M. Ruiz Zorilla a été élu par Madrid et par Burgo de Osma; M. Rivero par Madrid et par Jaen; huit ou dix autres se trouvent dans le même cas.

Pour la première fois, M. Rios Rosas a échoué dans le collége qui l'avait toujours élu; cette fois, les électeurs ont donné la préférence à M. Bernardo Garcia, directeur du journal républicain la *Discusion*.

L'ex-député Alarcon vient de publier dans le journal *la Politica* un long article pour prouver que les unionistes de toutes les fractions doivent se rallier sans retard à la cause du prince Alphonse.

Il y a quelques mois, cette cause pouvait être enlevée à l'aide d'un *pronunciamiento* militaire; aujourd'hui il est trop tard et j'ai eu l'honneur de vous prouver récemment qu'un *pronunciamiento* était devenu impossible.

Tous les efforts de la presse de Madrid et de Paris favorable à cette cause seront impuissants.

Rien de nouveau en Catalogne à propos des carlistes; depuis quelques jours, la *Gazette* ne rend compte d'aucune rencontre. La division est dans la petite cour de don Carlos; les partisans les plus dévoués de ce prince ont cherché vainement à faire éloigner de sa personne son secrétaire, M. Arjona, et le chanoine Manterola. Il paraît que leur tentative n'a eu d'autre résultat que de consolider la position de ces deux personnages dont les conseils funestes font faire au prétendant une foule de bévues.

On assure que le chanoine Manterola est en ce moment en Belgique pour y acheter des armes.

Le village de Cabrejas del Pinar, dans la province de Soria, comptant 700 habitants, vient d'être entièrement consumé par le feu. Rien n'est resté debout.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

France.

PARIS, *lundi*, 2 *septembre*.

M. de Gontaut-Biron a dîné hier avec M. Thiers; il part aujourd'hui.

Le général Chanzy a été nommé commandant du corps d'armée de Tours.

PARIS, *lundi*, 2 *septembre*.

Le *Temps* publie une lettre du père Hyacinthe annonçant son prochain mariage et disant qu'il ira faire consacrer son mariage à l'étranger.

PARIS, *lundi*, 2 *septembre*.

Les actions de la Banque de l'Union franco-belge ont été introduites aujourd'hui à la Bourse de Paris et sont cotées officiellement 525 francs.

BERLIN, *lundi*, 2 *septembre*.

L'empereur de Russie avec le grand-duc héritier et le grand-duc Vladémir arriveront le 5 septembre, à deux heures et demie de l'après-midi dans la capitale.

L'empereur d'Autriche et le prince héritier de Saxe arriveront le 6 septembre à six heures du soir.

Angleterre.

LONDRES, *lundi*, 2 *septembre*.

Une grande démonstration en faveur du Pape se prépare à Dublin, à l'occasion de l'anniversaire de la prise de Rome; cette démonstration sera suivie d'un meeting pour protester contre l'occupation de Rome; le meeting aura lieu sous la direction du cardinal Cullen.

Le *Daily Telegraph* dit qu'un télégramme reçu viâ de la Jamaïque à New-York, porte qu'une insurrection a éclaté à Honduras et que le succès est du côté des insurgés; ils ont détruit le chemin de fer.

Le choléra continue à sévir à Calcutta; il y a beaucoup de victimes.

LONDRES, *lundi*, 2 *septembre*.

D'après des nouvelles reçues de Calcutta, il paraîtrait que le choléra exerce de grands ravages dans les Indes.

LIVERPOOL, *lundi*, 2 *septembre*.

Les steamers *Wisconsin* et *Cimbria* sont arrivés.

Europe centrale

MUNICH, *dimanche*, 1er *septembre*.

Jusqu'à ce matin M. Lutz n'avait pas encore reçu l'avis que sa démission, qu'il avait demandée, était acceptée; par contre, M. Gasser a été chargé de la formation d'un cabinet. Tous les autres ministres actuels ont donné leur démission par suite de l'appel de M. Gasser au pouvoir. M. Bomhard, à qui M. Gasser voulait confier le portefeuille de la justice, a refusé, alléguant des motifs de santé.

La *Gazette générale* d'Augsbourg annonce officiellement que la nouvelle de la retraite du ministère actuel, ainsi que celle que le nouveau cabinet serait déjà formé, sont prématurées.

Italie.

ROME, *dimanche*, 1er *septembre*.

L'*Opinione* dit : « On assure que le Pape a déclaré aux généraux des corporations religieuses que, dans le cas de leur suppression, ils pourraient établir leurs maisons au Vatican. »

NAPLES, *dimanche*, 1er *septembre*.

Les électeurs se sont présentés partout en grand nombre. Les bureaux électoraux élus sont presque partout libéraux modérés.

Deux seulement appartiennent aux cléricaux, et deux aux radicaux.

Il règne un ordre parfait.

Autre-Mer

HAVANE, *samedi*, 31 *août*.

Des avis du Mexique disent que Trevino a accepté l'amnistie. On n'a pas de nouvelles de Porfirio Diaz.

NEW-YORK, *dimanche*, 1er *août*.

Le gouvernement a reçu des avis favorables de Genève, mais ils ne mentionnent pas le chiffre fixé pour les dommages.

On affirme officiellement que le rappel du général Sickles a été retiré par suite de la demande du gouvernement espagnol.

L'Amérique continue à presser l'Espagne pour l'abolition de l'esclavage à Cuba.

M. Boutwell a ordonné pour le mois de septembre la vente de quatre millions d'or et l'achat de bonds pour quatre millions.

Les steamers *Wycoming* et *City of Paris* sont arrivés.

NEW-YORK, *lundi*, 2 *septembre*.

Le steamer *Océanie* est arrivé.

Bulletin des Bourses.

PARIS 2 *septembre*. — Emprunt 1871, 85-30 0/0. — Rente 3 p. c., 55 30 0/0. — Crédit mobilier français, 443-75. — Crédit mobilier espagnol, 508-75. — 5 p. c. Italien, 68 65 0/0. — Cons. turcs 5 p. c. 1865, 53-85. — Société Générale, 590-00. — Ch. autrichiens, 787-50. — Ottomans nouv., 000-00. — Ch. de fer lombards, 503 75. — Id. hongrois, 000-00. — Id. Luxembourg, 000-00. — Nord d'Espagne, 000 0/0. — Espagnol int. 26 0/0. — Id. nouv., 30 1/8. — 5/20 Bons américains 1882, 106 3/8. — Egyptiens, 00-00. — Morgan 517 0/0. Lots de Paris, 251 0/0. — Prime sur l'or, 0 0/0. — Change sur Londres, 25-55 0/0. — Id. sur Amsterdam, 210-50 — Id. sur Hambourg, 187-50. — Id. sur Anvers, 0/0 prime. — Banque franco-hollandaise, 00-00. — Emprunt 1872, 88-55.

PARIS, 2 *septembre* — Huile de colza (100 kilogr.), courant mois, 89 00, id. à livrer, s/octobre, 89-75; nov.-décemb., 91-00; 4 premiers mois 1873, 92-25; huile de lin courant mois, 98-00; nov.-décemb., 96-00, 4 premiers mois, 96-00; farines 8 marques, sac de 158 kilos, courant mois, 64 50; nov.-déc., 63-00; 4 mois novembre, 61 50.

LONDRES, 2 *septembre* — Consol. angl. 92 5/8 à 92 3/4. — 5/20 bons amér. 1882 92 3/8 à 92 5/8. — Chem. de fer Illinois, act. 000 0/0 à 000 0/0. — Id. Erié, act. 40 1/8 à 00 0/0 — Consol. turcs, 5 p. c. 1865, 52 1/2 à 52 5/8. — Id., 1869, 64 1/4 à 64 3/8 — Espagnol, 186e, 29 7/8 à 00 0/0. — 5 p. c. italien 67 3/8 à 67 1/2. — Chem. de fer : Sambre-et-Meuse 00 0/0 à 00 0/0. — Rotterdam-Anvers, 23 1/2 à 24 1/2. — Namur-Liége 00 0/0 à 00 0/0. — Luxembourg 17 5/8 à 17 7/8 — Lombards, 19 3/4 à 00 0/0. — 5 p. c. français, 2 1/8 à 2 1/4. — 5 p. c. amér., 1871, 00 0/0 à 00 0/0. — Pérou, 00 à 00 0/0. — Change : sur Paris, 00-00; sur Hambourg, 00 0/0; sur Anvers, 00-00. — Rente française, 00 0/0 à 00 0/0. — Rente autr. argent, 00 0/0 à 00 0/0; id. papier, 00 0/0 à 00 0/0. — Nouvel emprunt, 3 7/8 à 4 0/0.

LONDRES, 2 *septembre*. — Marché aux blés. — Marché très-ferme; les détenteurs du froment demandent de 1 à 2 shellings de hausse; il y a également hausse sur l'avoine de 1/2 sh. et sur l'orge et le maïs de 1 sh.; la farine en hausse.

Six cargaisons sont arrivées et douze cargaisons sont à vendre.

LIVERPOOL, 2 *septemb.* — *Cotons.* — Clôture : Marché en hausse.

Les ventes, aujourd'hui, sont de 18,000 b., dont 4,000 pour la spéculation et l'exportation.

Importation : 4,000 balles.

Middling upland, 10 1/8; id. Orléans, 10 3/8; Bengale, 4 3/4 à 5 1/4; Dhollerah, 6 15/16.

AMSTERDAM, 2 *septembre*. — Aut. rente pap. mai, 60 3/8. — Id. argent, janv., 65 1/8. — Lots autr. (1860), 584 0/0. — Id. (1864), 160 0/0. — Lots hongr. (1870), 117 3/4 — Consolidés turcs (1865), 52 1/8. — 5/20 bons américains (1882), 98 7/16. — Espagne intér. 25 3/16. — Id. extér. (1869), 30 1/4. — Id., différée 00 0/0. — Pays-Bas, 2 1/2, 55 7/16. — Mexic., 00 0/0. — Changes : Londres, 00-00 0/0; Paris, 56 1/2. Francf., 100 3/4; Hamb., 35 1/4. — Pérou, 76 1/2. — Ottoman, 156 3/4. — Portugais, 41 3/4. — Empr. franç. 1872, 80 1/8.

AMSTERDAM, 2 *septembre*. — Froment, disponible, sans affaires : seigle, disponible, ferme; seigle, octobre, 179 1/2, huile de colza dispon., 40 1/2; dito automne, 40 1/2; mai, 41 3/4; huile de lin disp., 43 1/4; dito automne, 41 0/0; dito printemps, 38 7/8; graine de colza disp., 000-00; dito automne, 396 0/0; dito printemps, 000 0/0; pétrole, 00 0/0.

BERLIN, 2 *sept.* — Autrich. rente pap., 61 0/0 — Id. argent, 65 3/4. — Lots autr., 1860, 96 3/4. — Id. 1864, 00 0/0. — Créd. mob. aut., 209 1/2. — Chem. de fer aut. 206 1/2. — Id. Lombard 131 0/0 — Turcs, 1865, 51 3 8. — 5 p. c. italiens 67 0/0. — 5/20 bons amér. 1882, 96 3/4. — Actions Banq. centr. anvers 0., 00 0/0 — Change : Amsterdam 139 3/8. — Paris, 79 1/12. — Londres 6-20 7/8. — Belgique 79 1/8. — Vienne 90 1/2 — Saint-Pétersbourg, 89 1/8.

BERLIN, 2 *septembre*. — Seigle, septembre, 53 1/2; sept.-oct., 53 1/2. — Froment, septembre, 83 0/0; sept.-oct., 81 5/8. — Huile de colza, sept., 22 3/4; sept.-oct, 22 3/4; avril-mai, 23 3/4.

FRANCFORT, 2 *sept.* — Chem. de fer Lombards, 228 1/2 — Autriche, rente argent, janvier, 65 11/16, — Id., papier, mai, 60 7/8. — Lots autrichien (1860), 96 1/4. — Id. (1864), 161 1/2. — Créd. mob. autrich. 364 1/2. — Ch. de fer autric., 366 1/2. — Lots hongrois (1870), 115 3/4 — 5/20 bons américains (1882) 96 0/0. — Change sur Londres, 118 0/00. — Id. sur Paris, 92 3/16. — Id. sur Amsterdam, 97 7/8. — Id. sur Vienne, 106 3/4 — Id. sur Hamb., 87 1/4 — 5 p. c. français 1872, 88 1/8. — Banque bruxelloise, 112 1/2 — Actions. Banq. centr. anvers., 112 1/2. — Banque franco-hollandaise, 000-00.

MADRID, 31 *août*. — Intérieur, 26 95 — Extérieur, 31-70.

Bourses du jour. — Cours d'ouverture du 2

VIENNE. — Crédit mob. autr., 341-60. — Lots autr. (1860), 105 70. — Id. (1864), 148-50. — Autriche, rente papier, 65 90. — Napoléons d'or, 8-69 0/0.

Etat civil de Bruxelles.

MARIAGES DU 31. — Roelans, journalier, impasse du Rouet, et Vansantvaert, journalière, impasse du Tapissier. — Kleyn, peintre, impasse du Rouet, et Roelans, dentellière, id. — Decooman, tailleur, rue de Villers, et Verbruggen, servante, id. — Kiven, ferblantier, rue Haute, et Delporte servante, id. — Decleer, sculpteur, à Anderlecht, et Desmedt, journalière, impasse des Prêtres. — Tourré, cigarier, impasse de la Betterave, et Dotremont, tailleuse, rue Vésale. — Liegeois, employé, rue des Denrées, et Durant, cuisinière, rue de la Montagne. — Favange, tailleur, rue de Namur, et Muret, cuisinière, rue d'Artifice. — Meesters, ébéniste, et Vanhomwen, cuisinière, rue Joseph II. — Walravens, cordonnier, rue Philippe-de-Champagne, et Dekeyser, tailleuse, id. — Poulet, menuisier, rue du Pachéco, et Cambier, journalière, id.

DÉCÈS, *déclarations du* 1er. — Vanassche, 46 ans, épouse Londes, rue des Vierges. — Dupont, âgé de 14 ans, rue de Ligne. — Lefebvre, rentière, 70 ans, veuve Bertault, rue de la Chancellerie. — Wittouk, 67 ans, époux Dedoncker; rue du Pachéco. — Regibo, âgée de 24 ans, id. — Vanhuffel, 38 ans, épouse Peereboom, id. — Pieret, 52 ans, époux Lamarche, rue du Finisterre. — Switser, rentière, 79 ans, veuve Dedobbeleer, rue des Cendres. — Vanenghen, épicière, 68 ans, veuve Nys, rue des Poissonniers. — Douze enfants au-dessous de sept ans.

BULLETIN COMMERCIAL.

COMMERCE D'ANVERS. — 2 *septembre*.

Cuirs, — On a vendu aujourd'hui les quantités suivantes :

Cuirs secs.

Oceanita } 501 B.-A. (riv.), b/fs, 1/3, v/s, 261 1/3, fr. 139.
et *Rosita* } 91 » » b/fs et v/s, 22, liv. fr. 113.

Cuirs salés.

S. n° 347. 938 B.-A. (riv.), b/fs, 25/32, fr. 86.
— 358. 44 » b/fs, 32/40, fr. 83.

On a vendu, sous voiles, 3,092 cuirs Buenos-Ayres, Gualeguay, saladeros vaches, 53 liv. esp., à fr.

SPA (BELGIQUE) — SAISON DES EAUX 1872

(DERNIÈRE ANNÉE DE L'EXPLOITATION DES JEUX)

La saison commence le 1er mai et finira le 31 octobre. — Pendant la saison, Bals ou Soirées dansantes dans les beaux Salons de la *REDOUTE*, Musique deux fois par jour, Spectacles, Fêtes et Concerts champêtres, Illumination de promenade, *Courses de Chevaux*. Convois de chemin de fer plusieurs fois par jour pour toutes les directions.

SAISON D'ÉTE 1872

BAINS DE HOMBOURG

PRES FRANCFORT-SUR-MEIN.

SAISON D'ÉTÉ 1872

Les **Eaux salines** et **muriatiques** de **Hombourg** sont recommandées par les plus célèbres médecins comme un remède efficace contre les maladies de l'estomac, des intestins et du foie.

L'**Établissement des Bains** comprend le **service hydrothérapique**, les **Bains et Douches de gaz acide carbonique**, les **Bains salins avec addition d'eaux-mères**, la **cure de petit-lait.**

Le calme, la fraîcheur du pays, l'air vif et pur des montagnes, la variété des excursions et des promenades, tout concourt au rétablissement de la santé.

Le **KURSAAL** réunit, dans son enceinte, les **SALONS** de **CONVERSATION** et de **LECTURE**, la **GRANDE SALLE de BAL et de CONCERT**, le **Restaurant**, tenu par **CHEVET** de Paris, et le **GRAND CAFÉ**, contenant plusieurs billards.

Toute l'année, **à Hombourg**, on joue le **Trente et Quarante** avec le **demi-refait**, et la **Roulette** avec **un seul zéro.**

L'excellent **Orchestre**, dirigé par le maître de chapelle **Garbé**, se fait entendre trois fois par jour : le matin, aux Sources ; à midi et le soir, dans les Jardins du Kursaal. — **Réunions dansantes, MAGNIFIQUE THÉATRE**, chef-d'œuvre de bon goût, de confort et d'élégance. — Pendant la haute saison, **Opéra italien** avec Mmes **Adelina Patti, Scalchi**, MM. **Stagno, Verger**, etc.; deux représentations par semaine.

Les familles étrangères trouvent à **Hombourg** un grand nombre de **Villas** et d'**Hôtels meublés** avec le luxe le plus confortable.

Station télégraphique.

On se rend de **Bruxelles** à **Hombourg** par le chemin de fer en douze heures, en passant par **Cologne, Mayence** et **Francfort.**

De **Francfort** à **Hombourg**, le trajet se fait en chemin de fer en une demi-heure. — Il y a neuf convois par jour, aller et retour.

Hull and Brussels Steam Company.

SERVICE RÉGULIER HEBDOMADAIRE

ENTRE

BRUXELLES ET HULL

Seule ligne existante prenant des marchandises directes pour

SAINT-PÉTERSBOURG, HAMBOURG, ROUEN, CONSTANTINOPLE, ODESSA, ETC.

PRIX A FORFAIT POUR TOUTE L'ANGLETERRE.

S'adresser pour tous renseignements :

A BRUXELLES, chez MM. J. Van Wint et Ce, Quai au Bois à Brûler, 59.

A HULL, chez MM. Gée et Ce, ou chez MM. Brownlow, Lumsden et Ce.

Immeubles en Belgique.

PAR SUITE DE DÉCÈS.

Le notaire **MOSTINCK**, à Bruxelles, adjugera définitivement, jeudi 5 septembre 1872, à midi, en la salle des ventes par notaires en cette ville, en séance extraordinaire et avec enchères :

IMMEUBLES A SCHAERBEEK.

Plusieurs **Métairies** avec jardin et terre contenant 3 hect. 18 ares, à l'angle de la chaussée de Haecht et de la rue Vulcain, contre la station de Josaphat, en 30 lots. Les prix s'élèvent ensemble à fr. 148,900

Trois parcelles de **Terre** aux lieux dits : « Terhelligt et Paarde Kerkhof », contenant 1 hect. 83 ares, en 10 lots. Prix, fr. 32,800

Une **Prairie** de 71 a. au lieu dit : « Mon Plaisir », formant 5 lots, dont les prix s'élèvent à fr. 23,400

A EVERE.

Deux parcelles de **Terre** aux lieux dits : « Nieuwehuyzen » et « den Tont », contenant 57 ares, divisées en 4 lots. Portés à fr. 8,540

A IXELLES.

Une pièce de **Terre** au lieu dit : « *Achter Kipkens veld* », près de la chaussée de Boendael, contenant 83 ares, divisée en 4 lots. Portée à fr. 13,290

Etude du notaire BARBÉ,
14, boulevard de l'Observatoire, à Bruxelles.

Le notaire **BARBÉ** vendra, avec enchères et facilité de paiement, *au Lion Belge*, chaussée de Haecht, les 5 et 12 septembre 1872, à 2 heures :

Environ un hectare de **Terrains** à Schaerbeek, à front de la rue De Locht et de la rue de la Poste, près de la nouvelle église, en 50 lots.

Les lots 1, 5, 6, 7, 14, 15, 26, 27, 28, 29, 30, 45 et 46 sont vendus.

Le lot 35 est porté à fr. 6.840
» 41 » » 7.365
» 42 » » 7,365
» 43 » » 6,840

NOMBREUX CAPITAUX A PLACER. 3107

A LOUER un *grand Établissement industriel* avec force motrice et transmissions, ayant servi de tissage de toiles et de calicots. Avec ou sans 247 métiers à tisser 5/4 à 11/4 et machines préparatoires. — Pour les conditions, s'adresser Coupure, 108, à Gand. 3036

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

Maison **Ferd. W. KUFFERATH** se charge de toutes réparations. — Spécialité de cordes de Naples. — 13, rue d'Assaut, Bruxelles. 2925

Compagnie pour l'exploitation des chemins de fer de l'État néerlandais.

Ligne d'Utrecht à Tilbourg, seule communication directe par chemin de fer entre la Belgique et la Hollande.

	Matin.	Matin.	EXPRESS. Soir.
Départ de Bruxelles....	7.20	9.43	1.52
	Soir.	Soir.	
Arrivée à Utrecht.....	12.25	3.16	6.15
Id. à Amsterdam..	1.40	4.50	7.25
Id. à Rotterdam...	1.55	5 »	7.55
Id. à La Haye.....	2 »	4.05	8 »

On délivre à Bruxelles des billets directs pour : Amsterdam, Arnhem, Bois-le-Duc, Boxtel, Gouda, La Haye et Utrecht.

Les voyageurs sont priés de demander ces billets pour la voie de Louvain-Tilbourg. 2692

NOUVELLES MÉLODIES
DE
CH. GOUNOD.

MA BELLE AMIE EST MORTE.
LE PAYS BIENHEUREUX.
HEUREUX SERA LE JOUR.
LA FAUVETTE.
The Worker (L'OUVRIER).
O happy home (Ô HEUREUSE DEMEURE).
BIONDINA.
MIGNONNE, VOICI L'AVRIL.
Little Celandine (Duetto).
The Message of the Breeze (Duetto)
LE MESSAGE DE LA BRISE,
etc., etc., etc.

Goddard et Co, éditeurs, 4, Argyll Place, Regent street, Londres.

BORDEAUX. Inauguration des ventes publiques et périodiques des **Vins de propriétaires**, le 26 septembre, aux Magasins généraux, à Bordeaux. Il sera vendu des vins de tous les crus de la Gironde, en barriques et en bouteilles. S'adresser pour échantillons, catalogues et renseignements, à M. L. **BUSTARET**, courtier, 1, rue Esprit des-Lois, à Bordeaux. 3132

Société en commandite des Forges d'Eich
Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à la décision prise en assemblée générale des actionnaires, le 27 décembre dernier, les 500 actions restantes du capital social seront émises au pair le 1er octobre prochain.

MM. les actionnaires sont priés de vouloir bien envoyer, pour le 15 septembre prochain, au siége social, le nombre des actions dont ils sont porteurs, avec indication du numéro de chacune d'elles.

Le paiement intégral des nouvelles actions a été fixé au 1er octobre prochain.

La remise des titres aura lieu dans le courant d'octobre et ils participeront à l'exercice 1872-1873.

Eich, le 25 août 1872.

La gérance :
METZ ET Cie.

3103

Un établissement de premier ordre, à Pesth, désire entrer en relations d'affaires avec de bonnes

USINES DE FER

belges pour la livraison de sommiers laminés et autres ouvrages en fer façonné à l'usage des bâtiments. On est prié d'adresser les offres P. T. 625, à l'expédition d'annonces de MM. *Haasenstein et Vogler*, à *Vienne*. 3130

ATHÉNÉE ROYAL DE TOURNAI.

On demande **TROIS SURVEILLANTS** pour le pensionnat. Appointement : 1,000 fr., nourriture et logement. On préviendra les candidats du jour où ils devront se présenter en personne. Adresser les demandes à M. le président du bureau administratif.

Une **MAISON DE BERLIN** achète *au comptant* des *assortiments bien conditionnés* de **fil de coton**, en *grandes* et *petites quantités*. S'adresser sous les init. H. H. 231, à l'expédition d'annonces de MM. *Haasenstein et Vogler*, à *Berlin*.

Une **NOUVELLE MAISON**, parfaitement au courant des *affaires d'exportation*,

CHERCHE
à REPRÉSENTER

de solides maisons de commerce ou des fabriques pr Hambourg. S'adr sous T. No 2005, à l'expédition d'annonces de M. *Rud. Mosse, Hambourg.*

Un *Commerce de fils cotons et bonneteries*, établi depuis nombre d'années à Berlin, cherche à représenter encore quelques *solides filatures*. Ce commerce a, dans tous les articles de laines, une excellente clientèle, est très-bien recommandé et d'une solidité éprouvée. S'adr sous H. F. 229, à l'expédion d'annonces de MM. *Haasenstein et Vogler*, à *Berlin*. 3135

THE UNION TAVERN
rue Notre-Dame-aux-Neiges, 43, à Bruxelles.
Bières anglaises
en bouteilles.

TABLEAU COMPARATIF
DES
VALEURS A PRIMES.

On trouve toutes les obligations comprises dans le tableau ci-dessous chez M. **Julien MICHEZ père**, changeur, rue des Fripiers, 46, à Bruxelles.

DÉSIGNATION.		COURS au 28 août.	PLUS GROSSE PRIME.	REVENU p. c. (Amortissement non compris)
Ville de Liége	1853	73 »	50,000 fr.	2 74
— de Bruxelles	1867	405 25	25,000	2 85
— de Gand	1868	105 »	25,000	2 86
— d'Anvers	1867	101 50	50,000	2 95
— de Bruxelles	1862	101 »	50,000	2 97
— —	1856	100 »	25,000	3 »
— —	1853	99 »	25,000	3 03
— de Liége	1860	99 »	8,000	3 03
— —	1868	99 »	12,500	3 03
— d'Anvers	1859	93 »	25,000	3 07
Crédit communal	1868	98 »	25,000	3 07
— —	1861	94 50	25,000	3 17
Ville de Lille	1860	92 50	25,000	3 24
— de Rotterdam		189 »	10,000 fl.	3 36
Crédit communal des Pays-Bas		178 »	10,000 fl.	3 57
Ville de Bordeaux	1863	81 50	25,000 fr.	3 68
— d'Amiens	1871	94 »	25,000	4 26
— de Paris	1869	280 »	200,000	4 29
— —	1865	450 »	150,000	4 44
— —	1871	250 »	100,000	4 80
— de Naples	1871	202 »	100,000	4 95
— —	1868	132 »	100,000	5 30
Lots turcs (anciens)		187 50	600,000	6 75
— (nouveaux)		172 50	600,000	7 »

AUX FILATURES
DE
LAINES CARDÉES.

Un *Représentant* bien au courant de la branche des lainages et des laines filées, domicilié au centre des principales villes de fabrique en Saxe, désire représter une bonne filature de laines de la Belgique. Il a, depuis de longues années, de grandes relations pour la vente de cet article, et offre en même temps d'entreprendre les affaires au *debcredere*. — Les meilleures recommandations sont offertes.

On est prié d'adresser les offres : N. H. 747, à l'expédon d'annonces de MM. *Haasenstein et Vogler*, à *Chemnitz*. 3138

A. PALLONES,
Professeur d'italien d'espagnol et de portugais,
Ixelles, rue Caroly, 32.

ADJUDICATION DÉFINITIVE

d'Immeubles en Belgique.

Les notaires **DECAE** et **VAN BEVERE** vendront définitivement, le 11 septembre 1872, en l'*hôtel de la Rhétorique*, à Furnes, à 3 heures de l'après-midi, une **magnifique Propriété**, d'origine patrimoniale et seigneuriale, contenant 127 hectares 39 ares 47 centiares, située sur la commune d'Houthem et des Moëres (Belgique), divisée comme suit :

	Contenance. H. A. C.	Revenu annuel.	Mise à prix
1er lot. Château du Moërland, jardin, verger, pâture.....	» 79 80	Libre.	fr. 6,000
2e lot. Ferme de Moërland, comprenant bâtiments d'exploitation, terres à labour et pâtures.....	58 43 55	fr. 7,341 58	» 239,000
3e lot. Ferme de Lepoz, comprenant bâtiments d'exploitation, terres à labour et pâtures.....	39 44 53	4,916 34	» 161,000
4e lot. Ferme Saint-Léopold, comprenant bâtiments d'exploitation, terres à labour et pâtures	28 71 79	3,608 »	» 115,000
Total des contenances et revenu...	127 39 67	fr. 15,865 92	fr. 521,000

(Le 1er lot non compris, étant libre.)

Revenu susceptible d'augmentation. Routes pavées. Voisinage de la France et d'une grande distillerie de betteraves. Chasse et pêche abondantes — Facilités de paiement. — S'adresser aux notaires **DECAE**, à Furnes, et **VAN BEVERE**, 13, rue Neuve, à Bruxelles, et pour visiter la propriété au jardinier du château du Moërland (Moëres). 3141

PRÊTS SUR TITRES. *Mêmes numéros rendus.* Intérêt 6 p. c. l'an, au *Comptoir financier de la Seine*, 64, rue de Rennes, à Paris, paiement de coupons 25 c. par 100 fr. 2951

DÉCHETS DE LAINE pour engrais. Pour prix et conditions s'adresser à M. **MAUBACH**, 59, rue du Trône, Bruxelles. — Même maison, on désire acheter vieux noir de sucrerie. *Froments anglais* et *seigle de Russie* à semer.

AVIS IMPORTANT

NAVIGATION REGULIÈRE

entre

ANVERS ET LONDRES

ET VICE VERSA.

Grande réduction du prix de passage.

Par les magnifiques steamers de 1re classe :

Enterprise, cap. TARGETT, partant d'Anvers tous les *Mercredis soir.*

Nestor, capitaine BEARMAN, partant d'Anvers tous les *Samedis soir.*

PRIX DES PLACES :

1re cabine, billet simple.... **10** shill., fr. **12-50**
Aller et retour, billet valable pour un mois..... **15** » » **18-75**

Pour plus amples informations, s'adresser à Anvers à MM. **MARQUER** frères et Ce, armateurs, rue St-Paul, 7, et à Londres à MM. **HOFMAN SCHENK** et Ce, 4, Vine street Minories. 2351

AGENCE EN PORTUGAL.

UNE MAISON DE COMMISSION ET CONSIGNATION, établie à Lisbonne, désire représenter quelques maisons respectables **DE BELGIQUE**.

S'adr à Mr **ALLIOT**, rua da Padaria, 38, Lisbonne.

AVIS. — LA BENZINE-COLLAS

Brevetée en 1851, pour le Dégraissage des Étoffes est toujours **8, R. DAUPHINE,** A PARIS.

Se défier de la concurrence déloyale qui emprunte la même disposition d'annonce sur les flacons, ainsi que la même couleur du papier d'enveloppe. (2 *condamnations du tribunal de commerce*). 3133

PILULES DU DOCTEUR MARS

Remède sûr pour les Maux de Tête, l'indigestion, la Bile, les Maladies de Femmes, Faiblesse et Débilité, se trouve chez tous les pharmaciens à fr. 1-80, 2-75 et 6 fr. la boîte. — Pour la vente en gros, s'adr chez le Prof. **Holloway**, 533 Oxford str., W. C., Londres.

INJECTION BROU

A guérison rapide, infaillible et préservative, la seule qui ait reçu le vrai et définitif. A Paris, inventeur Brou, 138, boulevard Magenta, et dans les principales pharmacies de l'univers.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES
DE J.-P. LAROZE ET Ce
2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris.

SIROP LAROZE D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES, TONIQUE ANTI-NERVEUX. — Il est recommandé par les médecins, pour régulariser les fonctions de l'estomac et des intestins, et ordonné comme puissant auxiliaire des ferrugineux, des iodure et bromure de potassium.

SIROP SÉDATIF D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES AU BROMURE DE POTASSIUM, chimiquement pur. — Calmant le plus sûr dans les *affections du cœur, des voies digestives et respiratoires*, dans les *névralgies, l'épilepsie, l'hystérie, l'insomnie des enfants pendant la dentition.*

SIROP DÉPURATIF D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES A L'IODURE DE POTASSIUM. — Spécifique certain des *affections scrofuleuses, tuberculeuses, cancéreuses, rhumatismales, des tumeurs blanches, des glandes du sein et des accidents secondaires et tertiaires.*

SIROP FERRUGINEUX D'ÉCORCES D'ORANGES ET DE QUASSIA AMARA AU PROTO-IODURE DE FER. — L'état liquide est le meilleur mode d'administrer le fer dans les *pâles couleurs, les pertes blanches, les retards et suppressions mensuelles, l'anémie, le rachitisme.*

Dépôt dans les bonnes ph. de ch. ville, et à BRUXELLES chez MM. DELACRE, SEUTIN, etc.

LIGNE RÉGULIÈRE
ENTRE
ANVERS ET HAMBOURG

URANIA, capitaine WITT.
VENUS, » WITT.

PARTANT TOUS LES SAMEDIS AU SOIR.

alternativement l'un de Hambourg et l'autre d'Anvers

PRIX DU PASSAGE :

Passagers d'Anvers à Hambourg, 1re cabine, sans nourriture ..... fr. 40
Enfants au-dessous de 10 ans moitié prix.
2me cabine en entrepont, nourriture comprise » 35
Voitures à quatre roues..... P.-B. fl. 50
» à deux roues..... » » 30
Un cheval, sans nourriture..... » » 36
Un chien, » » ..... » » 5

S'adresser pour plus amples informations à
141 VAN DEN BERGH fils.

CHEMINS DE FER. — DÉPARTS

Service d'été — 1er septembre.

Les heures marquées d'un astérisque sont celles des trains express.

M signifie par Malines, C par Contenberg.

BRUXELLES (Nord) pour le Quartier-Léopold, 6 h. 02, 7 h. 28, 8 h. 35, 10h. 09m. 12 h.55, 1 h. 35, 3 h. 35, 5 h.17, 6 h. 28, 8 h. 22 s.

BRUXELLES (Quartier-Léopold) pour Bruxelles (Nord), 6 h. 41, 7 h. 51, 9 h. 20, 10 h. 36 matin, 12 h. 50, 2 h. 10, 4 h. 04, 5 h. 45, 7 h. 20, 9 h. 55 soir.

De BRUXELLES pour Laeken, 5 h. 35, 7 h. 30, 11 h. 20, m., 2 h. 10, 3 h. 45, 8 h. 20. soir. — Anvers, 6 h., 6 h. 45* (8 h. 15 dimanche), 8 h. 15, 9 h. 20*, 9 h. 58, 10 h. 50* matin, 12 h. 50, 2 h. 40* 3 h. 56, 4 h. 38, 5 h. 20*, 6 h. 56 (8 h. 30 dimanche), 8 h. 40 (11* dimanche p. Malines), 11 h. 10 s. — Alost et Gand (6 h. M Gand), 7 h. 25*, 7 h. 30, 8 h. 13, 10 h. 30, 11 h. 20 m., 12 h. 02, 2 h. 10, 3 h. 40*, 5 h., 5 h. 45, 6 h., 8 h. 20. (8 h. 40 Alost exc.) — Ninove, Grammont et Ath, 7 h. 28, 11 h. 20 m., 12 h. 02, 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 s. — Courtrai, Ypres et Poperinghe (par Audenarde), 5 h. 35, 8 h. 35 m., 12 h. 02, 5 h. 15, 6 h. 40 s. — Courtrai, Tournai et Lille (par Gand), 7 h. 30, 8 h. 13, 10 h. 30 m., 12 h. 02, 6 h. s. — Bruges et Ostende, 7 h. 25*, 8 h. 13 m., 12 h. 02, 3 h. 40*, 5 h.*, 6 h. s. — Liége et Verviers, 7 h. 20 C, 9 h. 58* C, 11 h. C m., 1 h. 52, 5 h. 12 C, 6 h. 50* C, 7 h. 45 C, 10 h. 50* M s. — Louvain, 6 h. M, h. C, 6 h. 50 C, 7 h. 20 C, 9 h. 20* M, 9 h. 55* C, 9 h. 58 M, 11 h. C, 12 h. 45 M, 1 h. 25 C, 1 h. 52 C, 5 h. 12 C, 6 h. 50* M, 7 h. 45, C h. 56 M, 7 h. 45 C, 8 h. 40 M, 8 h. 50 C (10 h. 50* dimanche C.), 10 h. 50* M s. — Aix-la-Chapelle et Cologne, 7 h. 20 C, 9 h. 43* h. 15 h. 52 C, 5 h. 12 C, 6 h. 50* M s. — Spa, 9 h. 55* C, 11 C, 1 h. 52 C, 5 h. 12 C 6 h. 50* C soir.

LAEKEN pour Bruxelles, 8 h. 49, 10 h. 38 matin, 1 h. 03, 3 h. 46, 6 h. 48, 9 h. 04, 9 h. 55 soir.

ANVERS pour Bruxelles, 5 h. 45 dimanche), 5 h. 55, 7 h. 05, 9 h. 15*, 9 h. 50, 10 h. 50* m., 12 h. 35, 1 h. 18*, 3 h. 45, 4 h. 50, 5 h. 50, 7 h.*, 8 h. 25, 8 h. 45, 10* h. s. — Gand, Alost, Ostende, Courtrai, Tournai, Lille, 6 h. 55, 9 h. 50 m. (12 h. 35), 3 h. 45, 4 h. 50* s. (8 h. 45 Alost exc.). — Liége, Verviers, 5 h. 55, 9 h. 15*, 9 h. 50 m. 12 h. 35, 1 h. 18, 4 h. 50, 7 h., 8 h. 45, 10 h.* s. — Aix-la-Chapelle et Cologne, 9 h. 15*, 9 h. 50 m., 12 h.35, 1h. 18*, 4 h. 50, 10 h.* s.

ALOST pour Bruxelles (par Termonde), 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 58 m., 3 h. 15 soir. — Pour Bruxelles (par Denderleeuw), 6 h. 25*, 7 h. 30, 7 h. 57, 8 h. 37*, 9 h. 43, 12 h. 02 m., 1 h. 14*, 2 h. 50*, 5 h. 27*, 5 h. 53*, 8 h. 38, 8 h. 58 9 h. 48* s. — Ninove et Ath, 6 h. 10, 7 h. 30, 7 h. 57 m., 12 h. 02, 2 h. 50, 5 h. 53, 8 h. 35 s. — Termonde, 5 h. 20, 7 h. 20, 8h. 40 m., 12 h. 25, 5h. 15, 6 h. 20, 9 h. 35 s. — Gand, Courtrai, Tournai et Lille (Gand seul 5 h. 05 m. vendredi), (8 h. 01* Gand), 8 h. 34, 8 h. 53 (11 h. 10 Gand), matin, 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 18, 3 h. 46*, 5 h. 36*, 6 h. 20, 6 h. 41 (9 h. 26 s. Gand). — Bruges et Ostende, 8 h. 01*, 8 h. 34, 8 h. 53, 11 h. 10m., 12 25, 12 h. 46, 3 h. 46*, 5 h. 56*, 6 h. 20, 6 h. 41 soir. — Lokeren 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 40 m., 12 h. 25, 5 h. 15, 6 h. 20 soir.

TERMONDE pour Bruxelles et Anvers, par Malines, à 5 h. 36, 9 h. 44 matin, 3 h. 57, 8 h. 16 soir. — Pour Bruxelles (par Alost), 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Ninove et Ath, 7 h. 32, 11 h. 33 m., 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06, 10 h. 10 s. — Alost, 7 h. 32, 9 h. 55, 11 h. 33 m., 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06, 10 h. 10 s. — Gand (par Wichelen), 7 h. 30, 11 h. 33 matin, 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 57*, 10 h. 08 soir. — Par Alost, 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 22, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Bruges, Ostende, Courtrai, Tournai et Lille, 7 h. 30, 11 h. 33 matin, 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 56* soir. — Lokeren, 5 h. 48, 7 h. 57, 9 h. (1 matin), 12 h. 52, 3 h. 40, 6 h. 47 soir.

GAND pour Bruxelles (par Malines) 4 h. 50, 9 h. matin, 2 h. 40 7 h. 20 soir. — Alost et Bruxelles, 5 h. 55*, 6 h. 40, 8 h. 06*, 8 h. 52, 11 h. 13 m., 12 h. 45*, 2 h., 4 h. 57*, 5 h. 05, 8 h. 05, 8 h. 18 s. — Anvers, 4 h. 50, 6 h. 40, 8 h. 06*, 8 h. 52*, 9 h. m., 12 h. 45, 2 h., 2 h. 40, 4 h. 47*, 5 h. 05, 7 h. 20, 8 h. 05, 8 h. 05* s. — Grammont, Enghien, 5 h. 58, 8 h. 12*, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18, 5 h. 37, 7 h. s. — Bruges et Ostende, 6 h. 02, 8 h. 35*, 9 h. 50, 9 h. 55, 1 h. 46 matin, 1 h. 22, 3 h. 27, 4 h. 19*, 6 h. 10*, 6 h. 39*, 7 h. 17 8 h. 10 s. — Courtrai, Tournai et Lille, (5 h. 45 dimanche Courtrai) 5 h. 56, 9 h. 28, (1 h. 05 dimanche), 1 h. 20, 4 h. 16, 7 h. 15. — Braine, Charleroi et Namur (par Sotteghem), 5 h. 58, 8 h. 12, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18 (5 h. 57 Braine), 7 h. s.

BRUGES pour Gand, Bruxelles, Anvers, 5 h. 05*, 7 h. 13*, 7 h. 38, 9 h. 58 matin, 12 h. 45 (3 h. 15 Gand), (5 h. 55 Anvers), 4 h. 07*, 6 h. 15, 6 h. 28, 6 h. 45, 8 h. 58* s. — Ostende, 7 h. 17, 9 h. 24*, 10 h. 19, 10 h. 50 matin, 12 h. 35, 2 h. 37, 4 h. 48, 5 h. 08*, 6 h. 19*, 7 h. 28*, 8 h. 32, 9 h. 27 s.

OSTENDE pour Gand, Bruxelles et Anvers, 4 h. 39*, 6 h. 45*, 7 h., 9 h. 20 m, 12 h. 05 (2 h. 35 Gand) (5 h. 28 Anvers), 5 h. 40*, 5 h. 45, 5 h. 50, 6 h. 05, 8 h.* s.

COURTRAI pour Bruxelles (par Audenarde), 6 h. 43, 10 h. 40 m., 5 h. 40, 6 h. 42 soir. — Gand, Bruxelles et Anvers (par Gand) (6 h. 32 dimanche Gand), 6 h. 49 (9 h. 31 dimanche Gand), 9 h. 57 m., 12 h. 38, 3 h. 46, 6 h. 44. — Tournai, 7 h. 45, 10 h. 42 matin, 2 h. 35, 5 h. 51, 8 h. 35 (8 h. 20 par Mouscron dimanche) soir.

TOURNAI pour Gand, Bruxelles et Anvers, 5 h. 50, 9 h. 02, 11 h. 54, 2 h. 47, 5 h. 50 (8 h. 28 soir pour Courtrai les samedi, dimanche et mercredi). — Ath et Bruxelles (Midi), 5 h. 15*, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 matin, (3 h. 27 Ath), 3 h. 45*, 3 h. 55, 6 h. 55 soir. — Bruxelles (Nord) par Denderleeuw, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 matin, 3 h. 27, 6 h. 55 soir. — Mons et Namur, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 m., 3 h. 27, 6 h. 55 s.

LOUVAIN pour Bruxelles, 4 h. 09*, 5 h. 58 M, 6 h. 02 C, 7 h. 07 M, 8 h. 54, 9 h. 48 C, 9 h. 50 M, 9 h. 53 C, 11 h. 15 C., 11 h. 18 M m., 12 h. 35 M, 1 h. 18 C, 2 h. 20* C, 2 h. 25* M, 3 h. 33 C, 5 h. 48 M, 4 h. 38* M, 4 h. 45 C, (8 h. 06 dimanche), 8 h. 20 C, 8 h. 32 M, 8 h. 25 C, soir. — Anvers, 5 h. 58, 7 h. 07, 9 h. 50, 11 h. 18 m., 12 h. 35, 2 h. 25*, 3 h. 48, 4 h. 38*, 8 h. 22, 9 h. 51 C s. — Alost, Gand, Ostende et Lille, 5 h. 53 M, 9 h. 50 M (11 h. 18 C Alost et Gand), matin. (12 h. 35 Alost et Gand), 2 h. 25 C, 3 h. 48 M. (4 h. 38* M Ostende et Lille), 4 h. 45 (8 h. 22 soir M. Gand seulement).

LIÉGE pour Bruxelles, Anvers, Alost, Gand, Ostende et Lille (2 h. 50* M), 6 h. 53, 7 h. 40 MC, 9 h. 52* C, 11 h. 20 m., 12 h. 55 C, 1 h. 25 MC, 3 h. 20* MC, 3 h. 20* C (5 h. 55 MC Ostende, Alost et Lille exc.), 6 h. 45 soir. — Verviers, 1 h. 05*, 6 h. 50, 8 h. 32 (10 h. dimanche), 10 h. 11 matin. 12 h. 08, 2 h. 58, 3 h. 15*, 4 h. 50 (6 h. de Longdoz), 7 h. 45*, 8 h. 52, 8 h. 58, 10 h. 15 s.

VERVIERS pour Liége, Bruxelles et Anvers, 1 h. 40*, 5 h. 15, 6 h. 35 M, 8 h. 35 C (10 h. 16 Anvers exc.), 12 h. 07, 12 h. 17, 2 h. 35* C, (4 h. 35 Waremme le samedi) 4 h. 45, 6 h. MC (7 h. 15 Longdoz), (8 h. 50 dimanche p. Liége) (9 h. 06 soir, Liége). — Ostende et Lille, 8 h. 35 MC, 8 h. 35 C, 12 h. MC, 2 h. 25* M (4 h. 45 et 6 h. M, Gand.)

ATH pour Bruxelles (Midi) et Nivemur par Jurbise, 6 h. 48 (7 h. 46 pour Bruxelles) 10 h. 56 m., 4 h. 19* 7 h. 48 s. — Ninove, Bruxelles, Alost, Termonde, 6 h. 55, 10 h. 30 matin, 1 h. 42, 4 h. 56 (7 h. 50 soir, Termonde exc.), (9 h. 05 Alost). — Bruxelles par Enghien, 5 h. 53*, 6 h. 52 8 h. 55 matin, 12 h. 23, 4 h. 24, 4 h. 49, 7 h. 49 soir.

GRAMMONT pour Mons, 6 h. 10, 7 h. 10, 9 h. 05 m., 1 h. 14, 5 h. 45, 6 h. 48 soir (9 h. 55 Ath). — Ninove, Alost, Termonde et Bruxelles (Nord), 7 h. 54, 11 h. 14 matin, 2 h. 17, 5 h. 15 (8 h. 26 s. Termonde exc.), (9 h. 39 Ninove et Alost). — Bruxelles (Midi), 7 h. 04, 9 h. 04 10 h. 15m., 12 h. 31, 3 h. 26, 6 h. 46, 8 h. 02 s. — Gand par Sotteghem (5 h. 20, le vendredi), 7 h. 32, 9 h. 52, 11 h. 58 m., 2 h. 57, 5 h. 15, 5 h. 57*, 8 h. 59 soir. — Enghien, Braine, Charleroi, Namur, 7 h. 04, 9 h. 04*, 10 h. 15 m., 12 h. 31, 3 h. 26 (6 h. 46 Enghien et Braine), 5 h. 02

Ligne du Midi.

De BRUXELLES pour Paris, 5 h. 40, 9 h. 05 m., 1 h. 15, 2 h. 35*, (5 h. 35 Douai), 7 h. 12, Mons et Quiévrain, 5 h. 40 (7 h. Mons), 8 h. 05* (6h. 05* Mons), 10 h. 30 m., 4 h. 15, 5 h. 35*, 7 h. 35, 7 h. 12 (3 h. 15 Mons) s. — Charleroi, Namur, 7 h., 7 h. 50, 9 h. 05*, 10 h. 20 matin, 12 h. 15, 4 h. 20, 5 h. 52, 8 h. 15 soir. — Ath, Tournai, Lille, par Jurbise, 5 h. 45, 8 h. 05 (4 h. 15 (7 h. 12 Tournai). — Ath, Tournai et Lille par Enghien 6 h. 35, 7 h. 42*, 8 h. 50, 1 h. 50, 6 h. 02, 7 h. 52, 8 h. 50* soir.

PARIS pour Bruxelles, 6 h. 25, 7 h. 20, 10 h. m., 3 h. 45, 8 h. 15 e 11 h. 20 soir.

MONS pour Bruxelles, 4 h. 09*, 7 h. 11, 8 h. 04, 10 h. 18 matin, 12 h. 55*, 3 h. 40, 4 h. 36, 5 h. 42, 8 h. 01, 9 h. 05* s. — Charleroi et Namur, 7 h. 11, 7 h. 42, 10 h. 18, 1 h. 40, 4 h. 36, 5 h. 10, 8 h. 01, 8 h. 05 soir. — Ath et Tournai (6 h., Ath), 7 h. 11, 8 h. 04, 2 h. 10, 6 h. 42, 8 h. 01* soir. — Ath, Termonde et Gand, 6 h., 8 h. 04, 10 h. 18 m., 2 h. 10, 6 h. 42 soir.

CHARLEROI pour Bruxelles, 5 h. 30 (7 h. 37 lundi), 7 h. 38, 9 h. 42 m., 12 h. 40 — 3 h. 04, 4h. 50*, 6 h. 36, 7h. 50 s. — Namur, 2 h. 25*, 6 h., 6 h. 55, (9 h., 52 lundi), 9 h. 42 10 h. 55*, 1 h. 05*, 2 h. 45, 6 h. 22, 7 h. 18, 10 h. 25* s. — Enghien Gand, par Sotteghem, 5 h. 50, 7 h. 38, 9 h. 42, 12 h. 40, 5 h. 09, 6 h. 50 soir.

NAMUR pour Bruxelles, (6 h. lundi), 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 2 h. 42*, 3 h. 40, 5 h., 5 h. 40, soir. — Charleroi, 3 h. 35*, 4 h. 42 (6 h. lundi) 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 2 h. 15*, 3 h. 40*, 5 h., 5 h. 40, 8 h. 35 s. — Enghien Grammont, Gand, par Sotteghem, 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 matin, 3 h. 40*, 5. h. s.

Lignes concédées

De NAMUR pour Huy et Liége, 3 h. 15* (4 h. 35 de Huy), 6 h. 05, 8 h. 05. 11 h. 1r matin, 1 h. 55*, 4 h. 10, 8 h. 10, 11 h. 25* soir. — Pour Dinant et Givet, 8 h. 20 11 h. 20 m., 2 h. 30, 5 h. 15, 8 h. 20 s.

LIÉGE pour Huy et Namur, 2 h. 15. 6 h. 5 h. 9 h. 55 1 h. 25 12 h. 30 de Longdoz, 12 h. 45* de Guillemins, 3 h. 05 de Longdoz, 5 h. 10 de Guillemins, 5 h. 55 de Longdoz, 6 h. 20 de Longdoz pour Huy, 8 h. 15 de Guillemins, 8 h. 20 de Longdoz.

DINANT p. Namur, 5 h. 5*, 10 h. 05 m., 12 h. 49, 3 h